



VILLE de MURET

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 Avril 2013 - 19 H 00

SOMMAIRE

Pages

▪ DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T	3
▪ CREATIONS DE POSTES	5
▪ SUPPRESSIONS DE POSTES	6
▪ PACTE FINANCIER	7
▪ ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES	14
▪ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MURET ET L'ASSOCIATION DSH POUR L'ORGANISATION D'EVENEMENTS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE	16
▪ REALISATION DES PARKINGS ET PARVIS DU COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE - ENTREE NORD DE MURET - LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DELEGATION AU MAIRE POUR SIGNER LES MARCHES A INTERVENIR ET DEPOSER LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES INSTANCES SUSCEPTIBLES DE FINANCER CE PROJET	17
▪ REALISATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT AERIEN ET EN SOUS-SOL AU 49, AVENUE DE L'EUROPE A MURET - AUTORISATION DE DEPOSER AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DE SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES PARKINGS	21
▪ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013	22
▪ AFFECTATION ANTICIPEE RESULTAT de l'exercice 2012 - Budget principal 2013	23
▪ AFFECTATION ANTICIPEE RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 - BUDGET AUTONOME EAU POTABLE	24
▪ AFFECTATION ANTICIPEE RESULTAT DE L'EXERCICE 2012-BUDGET AUTONOME ASSAINISSEMENT	26
▪ AFFECTATION ANTICIPEE RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 -BUDGET ANNEXE ZAC PORTES DE MURET	27
▪ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 AVEC REPRISE DES RESULTATS ANTICIPES - BUDGET PRINCIPAL	28
▪ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2013 - BUDGET AUTONOME EAU POTABLE	33
▪ BUDGET PRIMITIF 2013 - BUDGET AUTONOME ASSAINISSEMENT	34
▪ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2013 - BUDGET ANNEXE ZAC PORTES DE MURET	36
▪ SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2013 AU BENEFICE DES ASSOCIATIONS LOI 1901	37
▪ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT 2013 AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION « BOXING FULL CONTACT »	38
▪ TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CAPACITE DE TRAITEMENT DE LA STEP D'ESTANTENS (DE 600 A 900 EQ/HAB) - LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DELEGATION AU MAIRE POUR SIGNER LE MARCHE A INTERVENIR ET DEPOSER LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES INSTANCES SUSCEPTIBLES DE FINANCER CE PROJET	38
▪ AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE DE LA VILLE AU DISPOSITIF ECO-CHEQUE LOGEMENT DE LA REGION MIDI-PYRENEES - APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE AIDE	41
▪ AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE DE LA VILLE AU DISPOSITIF ECO-CHEQUE LOGEMENT DE LA REGION MIDI-PYRENEES - APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE AIDE	42
▪ AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE DE LA VILLE AU DISPOSITIF ECO-CHEQUE LOGEMENT DE LA REGION MIDI-PYRENEES - APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE AIDE	43
▪ AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE DE LA VILLE AU DISPOSITIF ECO-CHEQUE LOGEMENT DE LA REGION MIDI-PYRENEES - APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE AIDE	44
▪ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « PRIX DU JEUNE ECRIVAIN »	45
▪ RAYONNEMENT DE LA VILLE ET CULTURE - ADOPTION DE NOUVEAUX TARIFS	45
▪ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT 2013 AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION « RIDEAU D'ARLEQUIN »	46
▪ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MURET ET L'AM BASKET	46
▪ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MURET ET L'HAND BALL CLUB DE MURET	47
▪ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MURET ET LE VOLLEY BALL DE MURET	48
▪ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MURET ET LE TENNIS CLUB DE MURET	48
▪ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MURET ET L'AM NATATION	49
▪ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MURET ET LE RALLIEMENT	50
▪ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MURET ET L'AM RUGBY	50
▪ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MURET ET L'ASM FOOTBALL	51
▪ TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DU BARRY - LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DELEGATION AU MAIRE POUR SIGNER LES MARCHES A INTERVENIR ET DEPOSER LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES INSTANCES SUSCEPTIBLES DE FINANCER CE PROJET -AUTORISATION DE DEPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE	52
▪ ENVIRONNEMENT - ETUDE DU BASSIN VERSANT DE LA SAUDRUNE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SIVOM DE LA SAUDRUNE	53
▪ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MURET ET L'UNION LAÏQUE	54
▪ JARDINS FAMILIAUX - REGLEMENT, CHARTE ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION	55
▪ DEMANDE D'APPLICATION DU REGIME FORESTIER POUR LE BOIS DE BRIOUDES	56
▪ PROGRAMME 2013 D'ECLAIRAGE PUBLIC - APPROBATION DE LA PROCEDURE D'ENGAGEMENT DES DEPENSES AUPRES DU S.D.E.H.G.	58
▪ ACQUISITION DES PARCELLES HZ 146 ET HZ 10P DE L'ETAT POUR LA CONSTRUCTION DU FUTUR CIMETIERE	59
▪ ANNULATION DE LA DCM N°2012/206 DU 28 NOVEMBRE 2012 - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ER N°77 SITUEE 19, RUE PIERRE II D'ARAGON AUPRES DES SERVICES DE LA POSTE	60

Monsieur le Maire : Bonsoir à tous, je vous propose d'ouvrir notre séance du Conseil Municipal en demandant à Mlle CHARRIER de faire l'appel.

Mademoiselle CHARRIER procède à l'appel.

Monsieur le Maire : Merci. Je vous propose donc de débiter par le compte rendu de la séance du Conseil Municipal précédent qui était le 5 février 2013. Est-ce qu'il y a des choses qu'il faut modifier suite à des propos qui ne sont pas tout à fait conformes à ce qui a été retranscrit.

Monsieur JOUANNEM : Page 5, on m'a tenu des propos dont je ne suis pas l'auteur.

(à l'unanimité : c'est Mr Laffargue qui l'a dit).

▪ DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T

Rapporteur : Monsieur le Maire

Décision n° 2013/010 du 9 Janvier 2013

- Mise à disposition de la salle de quartier de l'Espace Agora Peyramont pour l'organisation de soirées concerts les 23 Février et 25 Mai 2013,

Décision n° 2012/011 du 5 Février 2013

- Signature d'une convention de partenariat avec la Société PROMOLOGIS pour la mise à disposition du lot n°5 de la co-propriété Monès del Pujol au profit de la Ville.
Il s'agit d'une convention d'occupation précaire et révocable du local technique de 14 m² environ pour les besoins du marché du mardi (toilettes et stockage).
Cette mise à disposition est à titre gratuit et pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Février 2013.

Décision n° 2012/012 du 8 Février 2013

- Signature d'une convention de partenariat avec l'Association « Union Laïque de MURET » pour la représentation théâtrale qui sera donnée les 11 et 12 Octobre 2013 au Théâtre Municipal.

Décision n° 2012/013 du 11 Février 2013

- Reconduction de la convention signée avec l'Association « Les Eclaireurs de France » pour la mise à disposition d'un local situé 21, rue Joseph Cugnot d'une superficie de 240 m² environ.
Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit à compter du 1^{er} Avril jusqu'au 31 Mai 2013, non renouvelable.

Décision n° 2012/014 du 11 Février 2013

- Reconduction de la convention signée avec l'Association « Les Scouts de France » pour la mise à disposition d'un local situé 21, rue Joseph Cugnot d'une superficie de 240 m² environ.
Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit à compter du 1^{er} Avril jusqu'au 31 Mai 2013, non renouvelable.

Décision n° 2012/015 du 19 Février 2013

- Signature d'une convention avec l'Association « Prix du Jeune Ecrivain » pour la mise à disposition de l'appartement situé au dessus de la Théâtrerie, Square des Anciens Combattants d'Afrique du Nord. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour la période du 25 au 30 Mars 2013, à l'occasion de la remise du « 28^{ème} Prix du Jeune Ecrivain ».

Décision n° 2012/016 du 20 Février 2013

- Signature d'une convention de partenariat avec l'Association TAN MURET SOLIDARITE pour l'organisation de leur manifestation du 7 Avril 2013,

Décision n° 2012/017 du 25 Février 2013

- Prémption d'un bien pour lequel une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été reçue en Mairie le 2 Janvier 2013, situé à Estantens-Muret, comprenant les parcelles cadastrées section CK n°302 et n°299, d'une superficie totale de 3.147 m², appartenant à Madame BRATTI, domiciliée 57, Avenue de Baiolvilla à Estantens-Muret,

Prix de l'ensemble immobilier : 250.000,00 € (à confirmer par les Service des Domaines)

Décision n° 2012/018 du 28 Février 2013

- Signature d'une convention de partenariat avec le Collège Louisa Paulin pour deux représentations de la pièce « Marie des grenouilles » de Jean-Claude GRIMBERG données par les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} les 23 et 24 Mai 2013, au Théâtre Municipal,

Décision n° 2013/019 du 5 Mars 2013

- Prémption d'un bien pour lequel une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été reçue en Mairie le 31 Janvier 2013, situé à Muret, comprenant les parcelles cadastrées section EL n°136 et n°210, d'une superficie totale de 1.137 m², situées au 32 ter et 40, Avenue Saint-Germier, appartenant à Monsieur BESSARD, domicilié 57, Avenue de Baiolvilla à Estantens-Muret,

Prix de l'ensemble immobilier : 95.000,00 € (à confirmer par le Service des Domaines)

Décision n° 2013/020 du 8 Mars 2013

- Signature avec la Société SACPA d'un marché pour la lutte contre les pigeons errants.

Montant global maximum : 11.665,10 € HT (10 mois), se décomposant ainsi :

- **Capture par le système des cages de reprise**

- ➔ forfait mensuel prise en charge de volatiles pour 1 cage 404,47 € HT
- ➔ forfait mensuel prise en charge de volatiles pour 2^{ème} cage 326,32 € HT
- ➔ forfait mensuel prise en charge de volatiles pour 3^{ème} cage 234,79 € HT
- ➔ forfait mensuel prise en charge de volatiles pour 4^{ème} cage 200,93 € HT

- **Option (capture par utilisation « lance filet »**

- ➔ Intervention complète sur ensemble du territoire municipal 3.740 € HT

Décision n° 2013/021 du 12 Mars 2013

- Reconduction de la convention avec le CIBC pour la mise à disposition d'un bureau situé au rez-de-chaussée de la maison sise 8, rue Jean Jaurès à MURET, pour la tenue de permanences relatives à l'emploi et à la formation.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, à partir du 23 Mars 2013, pour une durée d'un an.

Le fait d'avoir tout centralisé sur un même lieu facilite le fonctionnement de ces associations. Certaines d'entre elles bénéficiaient d'une prise en charge exclusive de la Ville de Muret. Mais depuis quelques temps, la Ville de Muret met à disposition des locaux et la Communauté d'Agglomération a en charge les frais de la convention. Cela permet un équilibre, un partage du financement de ces permanences qui, jusqu'à maintenant reposaient sur la Ville de Muret alors que ces permanences accueillent quasiment la moitié de participants extérieurs à la ville.

Décision n° 2013/022 du 18 Mars 2013

- Signature d'une convention de partenariat avec l'Association « Zonta Club Muret Jacqueline Auriol » pour la soirée Conférence-Débat « Violences Intra-Familiales/Conjugales » au Théâtre Municipal, le 20 Mars 2013.

Je profite de ces décisions pour dire à Mr Montariol, qui l'a appris avec plaisir, que nous avons répondu favorablement et dans le bon sens à la remarque qu'il avait faite ici même en Conseil Municipal. Ainsi la Ville de Muret a relogé l'Association «du Côté des Femmes » au 8, rue Jean Jaurès au 2^{ème} étage. Il y aura donc la continuité du service rendu par cette association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Prend acte des décisions citées, prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame CAUSSADE : C'est pas une question, c'est juste une remarque sur la décision n° 19 : vous avez inscrit parcelle 136 et parcelle 201 et je suppose que c'est la 210.

▪ **CREATIONS DE POSTES**

- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le tableau des effectifs,
- Vu le CTP du 26 Mars 2013,

Dans le cadre d'une réorganisation afin d'améliorer l'efficacité du CTMP, il est proposé au Conseil Municipal la création de :

- 1 poste de chef de service voirie
- 1 poste de chef de service patrimoine bâti

Soit deux postes dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux à temps complet.

Pour permettre le remplacement d'un agent parti par voie de mutation, il est proposé au Conseil Municipal, la création de :

- 1 poste de responsable technique des sports dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux à temps complet.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve la création des postes susvisés, qui viendront modifier le tableau des effectifs de la commune,
- Précise que ces agents seront recrutés selon les conditions statutaires,
- Précise que les sommes nécessaires à l'acquittement de ces frais de personnel seront inscrites au budget de la Ville,
- Habilité le Maire ou à défaut ses délégués à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ **SUPPRESSIONS DE POSTES**

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le tableau des effectifs,
- Vu le CTP du 26 Mars 2013,

Suite à des départs de la collectivité, il est proposé de supprimer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif 1ère classe, à TC, créé par délibération n° 2000/123 du 29 Mai 2000,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal, à TC, créé par délibération n° 2003/122 du 4 Septembre 2003,
- 1 poste d'attaché, à TC, créé par délibération n° 2011/176 du 24 Novembre 2011,
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe, à TC, créé par délibération n° 2009/127 du 8 Octobre 2009,

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve la suppression des postes susvisés, qui viendront modifier le tableau des effectifs de la commune,
- Habilité le Maire ou à défaut ses délégués à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

***Les présentes dispositions sont adoptées par 28 voix,
Messieurs JOUANNEM, CUCCHI (+ 1 proc.), BAZIARD s'abstenant.***

▪ PACTE FINANCIER

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vous savez tous que la CAM va ouvrir son territoire, le 1^{er} janvier 2014. Les 14 communes qui composent aujourd'hui le territoire de la CAM accueilleront 2 nouvelles communes : Le Fauga et Fonsorbes représentent 13500 habitants à 14000 habitants de plus. C'est important, puisque ces 2 communes vont apporter à la CAM une dotation d'Etat en 2 parties : une première partie qui est liée à l'habitant et une deuxième partie qui est liée aux compensations économiques relatives à ces nouveaux habitants (74€ de compensation économique, 72€ de compensation habitant). Cela veut dire que la CAM va récupérer 72€ par habitant sur ces 11200 habitants (on verra le chiffre très bientôt) pour Fonsorbes et 1700 habitants pour Le Fauga. Donc, elle va avoir cette recette. Mais, en face, elle va devoir mettre en place des services pour pouvoir assurer les services à la personne qui sont et qui seront normalement demandés par les communes de Fonsorbes et du Fauga. Donc, vu l'apport de cette nouvelle population, il y avait à trouver une solution pour pérenniser un projet territorial et ensuite pouvoir affirmer un autre projet territorial plus ambitieux dans certains domaines. Vous savez que la CAM a été positionnée sur les services à la personne. Cela faisait notre identité et cela faisait que nous sommes une Communauté d'Agglomération très particulière, puisqu'en France très peu de Communautés d'Agglomération nous ressemble. En effet, le positionnement traditionnel des Communautés d'Agglomération c'est la gestion des enjeux majeurs que sont ceux du développement économique, de l'aménagement des espaces, de la mise en œuvre de la politique de transports. Cette politique était au deuxième plan (on peut le dire), et même un peu plus que le 2^{ème} plan, puisque, budgétairement, en 2008, le poids de l'investissement de la CAM pour l'ensemble des transports, l'ensemble de l'aménagement du territoire, l'ensemble de la politique du développement économique, était à peu près d'1 million d'euros sur un budget de 65 millions. Vous imaginez le peu ! C'est-à-dire qu'on a mis sans doute notre Communauté d'Agglomération sur une voie des primo compétences des Communautés d'Agglomération. Et, donc, depuis 2008, nous travaillons pour réorienter, sans pour autant tirer un trait sur ce qui fait notre spécificité, qui est un besoin pour notre population, c'est-à-dire les services à la personne. Mais, nécessairement, nous devons mettre en place une politique plus ambitieuse (ça ne sera pas difficile de la faire plus ambitieuse que celle qui était avant) en terme d'aménagement de notre espace et de notre développement territorial. Pour cela, il fallait réorganiser, à travers un pacte financier nouveau, des relations nouvelles entre les communes ayant consommé beaucoup de capacités de fonctionnement et d'investissement de la CAM pour assurer les services à la personne sur le territoire de la CAM, services à la personne qui étaient induits par des politiques communales sur lesquelles la CAM n'avait pas de droit de regard. Une commune peut ainsi décider d'ouvrir son territoire communal à des nouveaux habitants, cela a été le cas, et les communes ont une croissance conséquente. Les services à la personne liés à cette croissance de services nécessaires à ces nouveaux habitants, étaient payés par la Communauté d'Agglomération du Muretain. La CAM percevait les recettes liées à cet apport de population, hormis les 70€/habitant dont je vous ai parlé tout à l'heure. Mais toute la taxe d'habitation, toute la taxe foncière, toutes les autres taxes et toutes les dotations d'Etat communales, tout ça était pour la commune d'accueil. Et donc, en gros, il y avait une recette supplémentaire pour les communes et une dépense pour la Communauté d'Agglomération, avec une Communauté d'Agglomération qui a une composition de son « panier » différente de celle de 2004. Et donc, il était nécessaire, comme cela s'est fait ailleurs (on n'est pas les seuls en France à avoir fait cet exercice), de revoir tous ces équilibres de manière à pérenniser notre communauté, c'est-à-dire à pérenniser son projet, et faire à la fois du service à l'habitant et de l'ambition territoriale pour nous permettre de poser des bases pour accueillir demain des nouvelles communes sans que cela déstabilise les comptes. Et donc, nous avons constitué un comité de pilotage qui a travaillé, depuis le mois de septembre. Cela n'a pas été simple. Il a fallu analyser tous les chiffres. Vous comprenez bien que les 14 communes ont bien analysé les tableaux, ont trouvé les virgules qui n'allaient pas ; il a fallu reprendre, etc.... Cela a été un énorme chantier mais, un chantier me semble t-il et spécialement aujourd'hui qui a abouti. C'est un chantier qui a été extrêmement important pour la CAM et qui nous a permis de bien analyser sur quelles bases était positionnée notre Communauté d'Agglomération. Cela nous a permis donc, de définir ce pacte nouveau qui est une petite compensation, « un premier pas » vers une réorganisation qui sera peut être demain un petit peu plus large.

La CAM a engagé depuis plusieurs mois une réflexion sur les relations financières entre l'EPCI et ses communes membres afin d'établir un nouveau pacte financier permettant d'envisager sa pérennisation, d'affirmer son ambition dans la mise en œuvre de ses compétences « régaliennes », de créer les conditions financières pour l'ouverture de son territoire aux communes de Fonsorbes et du Fauga en maintenant un haut niveau de service et de solidarité entre les communes,

Un comité de pilotage a travaillé à partir de l'étude du cabinet Ressources Consultants Finances et des comptes administratifs pour élaborer les éléments financiers.

Considérant, pour chaque commune, l'analyse de la dynamique des charges annuelles des services à la personne comme celle des produits issus de la fiscalité large sur la période 2004-2011 faisant ressortir des croissances différenciées ;

Le pacte financier voté au conseil communautaire du 27 mars 2013 par 49 voix pour et 7 contre qui résulte d'un compromis local portant sur le partage des ressources et des charges, conduit au renforcement de la solidarité entre les collectivités qui constituent l'ensemble intercommunal.

Il prévoit la création :

1. d'une dotation revenant aux communes fondée sur la croissance de richesse produite constatée sur la période (20% pour l'ensemble des communes et 30% pour les deux communes ayant des charges particulières et de centralité),
2. d'une participation à la croissance des charges pour les 6 compétences liées aux services à la population (CLAE, CLSH, Restauration, Petite Enfance, ATSEM, Entretien ménager). Ladite participation est appelée à hauteur d'un tiers à la charge de la commune, deux tiers restants supportés par l'Agglomération du Muretain,
3. l'attribution d'une dotation complémentaire de solidarité de 82,5 % du montant de la participation complémentaire pour les 7 communes débitrices permettant d'en atténuer l'impact budgétaire.

Cette contribution fiscale constitue soit un apport par chaque commune si elle est positive, soit une restitution aux communes en cas inverse, dans le cadre de fonds de concours.

Cf Annexe (tableau).

4. d'un PPI 2013/2018 intégrant ces nouvelles données financières permettant de dégager un volant d'investissement de 43 millions d'euros sur la période.

Le PPI intégrera deux enveloppes annuelles l'une, (1.5 millions d'euros) affectée à des fonds de concours pour la requalification des zones économiques anciennes, l'autre (de 200.000 euros + 50.000 euros par an) à des fonds de concours pour accompagner les projets communaux participant à l'attractivité ou au rayonnement du territoire.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le pacte financier tel qu'exposé ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** le pacte financier tel que validé par le conseil communautaire du 27 mars 2013,
- **ACCEPTÉ** le fonds de concours prévu par le pacte financier.

Monsieur le Maire : Ce PPI est basé sur un endettement mesuré. La CAM n'est pas endettée et la CAM ne s'endettera pas plus. Je dis beaucoup plus parce que la CAM aujourd'hui s'endette au titre des communes. Puisque la CAM a pris la compétence voirie, et que les communes font appel à la CAM pour mettre en œuvre la compétence voirie, certes en la remboursant, mais certaines communes remboursent comme Muret « cash », c'est-à-dire on fait les comptes et on va envoyer à la CAM un fonds de concours (on l'aura au budget, il est inscrit) pour rembourser à la CAM ce que la commune aura dépensé de plus que ce qu'elle a le droit de dépenser en terme de voirie. Mais les communes l'ont fait à crédit, c'est-à-dire que c'est la CAM qui emprunte pour leur compte. Donc, certaines communes, c'est 90/10, d'autres c'est 60/40. On va s'employer, maintenant que nous avons 3 ans de fonctionnement, à niveler un petit peu ces différents écarts entre l'emprunt et le cash. Mais, en tous les cas, la CAM s'endette aujourd'hui pour pouvoir financer la voirie au profit des différentes communes qui l'accompagne. Et donc, ce PPI a été bâti sur un étage plutôt bas en terme d'endettement. Et, il est assez ambitieux malgré tout. Il va nous permettre de mettre en place le projet qui était prévu par la CAM. Il y aura des crèches supplémentaires, la première sera faite à Labarthe, ensuite il y en aura une à Eaunes ; il y aura une extension de la crèche Bernadette Didier à Muret et une participation de la CAM pour la réservation de places dans une crèche d'entreprise qui va se construire à ma demande à côté de l'Hôtel de Ville de Muret. Cette crèche comportera 45 places, dont 20 gérées par la Communauté d'Agglomération du Muretain et, il y aura une extension à la crèche de Saint-Lys en 2013. Et puis, après ces projets importants, il y aura tout le reste (cela représente 3 millions d'euros d'investissement mais à peu près 1,8 millions de subventions, donc on va dire 1,2 millions net). Le PPI va s'élever à 43 millions d'euros, (2013, 2014, 2015, 2016 et 2017), vous enlevez 1,2 millions sur l'enfance c'est-à-dire 1,7 millions si ça dépasse, soit 41 millions et demi qui vont être investis par la CAM contrairement à ce qui se faisait avant, 43,5 millions qui vont être investis pour le développement territorial, pour le développement du territoire, pour des projets nouveaux. Développement du territoire, c'est-à-dire des projets pour des pôles multimodaux autour des gares majeures de notre territoire. Nous avons reçu les chiffres hier ; la fréquentation de la gare de Muret en 2012 a explosé après avoir explosé en 2011 et après avoir explosé en 2010. On était à 620 000 en 2008, on est à 950 000 voyageurs en 2012. Je disais qu'en 2013 on va peut-être frôler le million. Je pense aujourd'hui qu'on va être plus près de 1 million 100 que de 1 million fin 2013 en terme de fréquentation de la gare de Muret. Et, tout ça veut dire que, bien évidemment, il faut accueillir tous ces usagers du train et donc, il va falloir que nous réalisons un pôle multimodal autour de la gare de Muret. L'étude est en cours, elle est lancée, c'est l'AUAT qui l'a en charge. Les réserves foncières sont faites ; on en a déjà, on va les accentuer pour créer ce pôle multimodal.

Le pôle multimodal autour de la gare de Portet sur Garonne est en cours. Il sera réalisé en 2013 et sera fini tout début 2014. Nous allons réaliser ensuite un Centre Technique Communautaire qui sera le Centre Technique mutualisé avec la CAM et la Ville de Muret. Nous avons ensuite décidé d'investir 7,5 millions dans nos zones économiques anciennes car la richesse de la CAM c'est aussi les entreprises qui sont déjà sur les zones anciennes. Donc, nous allons investir sous la forme de fonds de concours, (un fonds de concours c'est la commune qui amène et la CAM qui amène). Nous allons avoir une enveloppe de 7,5 millions pour requalifier les zones existantes globalement de Muret et de Portet sur Garonne. On peut donc estimer que c'est 15 millions qui pourraient être investis d'ici 2018 sur nos zones économiques Muretaines et celles de Portet.

La part de la CAM s'élève à 1,5 millions. Une enveloppe nouvelle pour le développement économique, c'est 6,5 millions pour des zones nouvelles. Nous allons ouvrir une zone à Labastidette fin 2013 ; on est en cours d'acquisition des terrains, nous avons un projet et nous allons acquérir des terrains qui sont nécessaires pour la mise en œuvre du projet de zone économique à Labastidette (je rappelle que ça fait 10 ans que nous portons Porte des Pyrénées et que ce projet, j'espère, va pouvoir pointer fin 2013 et 2014).

Nous allons ensuite faire un effort sur le haut débit, permettre à tous nos administrés d'avoir une « montée en débit » parce qu'il n'est pas normal que nous ayons ces différences de traitement sur le territoire en terme de débit Internet et notamment sur nos zones économiques. Nous avons prévu, parce que nous avons aussi une compétence qui n'a pas été jusque maintenant mise en œuvre ou très peu, une enveloppe de 5 millions d'euros, dont 4 millions d'euros sur la politique de la ville. Il n'est pas normal que la politique de la ville soit de compétence communautaire, et que ce qui concerne Muret, en tant que politique de la ville, ce soit la ville qui le porte toute seule.

Donc, la CAM et nous allons pouvoir mettre en place une mission beaucoup plus importante sur Muret, Portet sur Garonne, sur Saint-Lys et sur les quartiers de la Communauté d'Agglomération qui méritent que la Communauté d'Agglomération se penche en tant que politique de la ville donc, c'est 4 800 000 euros que nous avons prévus d'injecter sur ces politiques là.

Nous allons refaire également en 2013 la piscine de Saint-Lys. Nous avons prévu une enveloppe de 4 millions d'euros pour des équipements structurants sur le territoire, qu'ils soient municipaux ou qu'ils soient communautaires. Nous pourrions abonder pour mettre en œuvre les équipements structurants sur les communes et, nous avons prévu une enveloppe nouvelle de fonds de concours, c'est-à-dire de participation de 200 000 euros la première année + 50 000 euros par an pour accompagner des projets communaux qui ont un intérêt communautaire.

Voilà donc ce pacte communautaire, ce PPI qui va nous permettre donc de mettre en œuvre une politique nouvelle sur la communauté d'agglomération et de vraiment accompagner la politique communautaire.

Je rajouterai à cela, que nous allons recruter (les jurys sont dans 10 jours), 3 nouveaux personnels qui auront pour mission le développement du territoire. 2 chargés du développement du territoire en terme économique, 1 chargé du développement du territoire en matière d'aménagement. Ce sont donc 3 techniciens supplémentaires, porteurs de projets qui vont être aussi au service des porteurs de projets. Il n'y a pas grand-chose de plus inacceptable pour un Président de Communauté que de voir un chef d'entreprise qui mise tout sur la communauté mais qui dit « j'ai un projet, mais vous ne m'accompagnez pas assez, je ne sais pas où me poser, je ne sais pas comment me positionner, aujourd'hui je peux vous apporter de l'emploi mais je n'ai pas assez d'aides ». Donc, nous allons créer des conditions pour que nous puissions développer encore plus l'emploi sur notre territoire. Et donc, ces 3 personnes vont arriver, je pense après les vacances. Elles vont conforter nos équipes pour la valorisation de notre territoire. C'est donc, à la fois un petit rééquilibrage, en terme financier, vous avez le tableau pour chaque commune. Muret va avoir en 2013 un fonds de concours aux alentours de 715 340 euros de la Communauté d'Agglomération. Je dirais que la Ville de Muret a généré 2 600 000 euros de recettes supplémentaires depuis 2005. Et donc, elle va récupérer 715 000 euros et le reste va servir à faire fonctionner la communauté d'agglomération et indirectement participer à la mise en œuvre de ce plan pluriannuel d'investissement. Vous voyez, je crois qu'en politique, les choses ont une logique et il n'y a rien qui soit indépendant d'autre chose. Si nous mettons en œuvre cette politique forte, c'est parce que la CAM en trouve cette année le bénéfice ; si la CAM va avoir je disais tout à l'heure des recettes qu'on n'attendait pas, et bien une grosse partie de ces recettes que la CAM n'attendait pas, viennent de Muret, parce que la dynamique qui a été mise en œuvre à Muret, génère des recettes fiscales supplémentaires, génère de la production de richesses supplémentaires qui profite au territoire de la CAM. Et donc, il y a un retour de cette richesse qui est dans les communes qui le produisent, et en retour des dépenses produites par les communes qui reviennent vers les communes. Donc, Muret a produit beaucoup plus de richesse que de dépenses. Elle va récupérer 30% des richesses qu'elle a produites, elle va récupérer après avoir payé donc ce qu'elle doit Muret va récupérer 715 340 euros, Portet va récupérer 699 709 euros ; d'autres communes vont récupérer beaucoup moins (voir tableau), et d'autres communes au contraire vont devoir verser à la CAM un fonds de concours (beaucoup moins que ce qu'elles auraient dû verser) de 17,5% de l'évolution entre leur production de richesse et leur consommation de service. Voilà donc, un pacte communautaire que je viens de vous décrire, qui est à la fois un pacte communautaire ambitieux pour la CAM, solidaire puisqu'il prend en charge les dépenses, une énorme partie des dépenses est générée par les communes qui va pousser la CAM encore plus vers ses compétences obligatoires et qui va nous permettre donc, de nous projeter, vers un demain rayonnant je pense pour ce territoire parce qu'il est placé là où il faut, au Sud de l'agglomération toulousaine. Il a tous les éléments pour qu'il puisse être le territoire d'avenir (d'ailleurs, les investisseurs que nous rencontrons ne s'y trompent pas, ils veulent venir dans le muretain et, le malheur c'est que nous ne sommes toujours pas prêts pour les accueillir). Je crois, que les différentes zones et notamment sur Muret, je parle de Terrery devant la prison, Terrery entre la voie ferrée et l'autoroute, la zone des Bonnets, nous avons des entreprises qui arrivent sur nos zones économiques anciennes, nous avons une très belle entreprise qui arrive et j'ai demandé au service de « mettre le paquet » pour qu'on puisse le plus vite possible leur délivrer le permis d'aménager, pour qu'ils puissent s'installer rapidement. Il y a plusieurs dizaines d'emplois à la clé, c'est une très belle entreprise que nous inaugurerons très bientôt, à l'automne. L'extension d'une belle entreprise muretaine MECAPROTEC qui a doublé quasiment sa capacité de production et qui a doublé ses effectifs.

Donc, tout ceci fait que notre territoire « a le vent en poupe ». Il faut que la Communauté d'Agglomération et la Ville de Muret se retroussent ensemble les manches pour pousser très fort et que, cette dynamique serve à nos administrés. Et, c'est un peu du PPI sans l'être tout à fait. Mais nous aurons le budget de la CAM qui sera voté je l'espère, le 11 avril 2013. Nous avons un bureau communautaire, le 4 avril et avec Mr BERAIL le Vice Président chargé des Finances, nous proposerons au conseil communautaire quelque chose souhaité par beaucoup, une baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour partager l'effort et la réussite avec ceux qui participent à cette production, c'est-à-dire nos administrés. Je ne sais pas si cela va être accepté, mais je souhaitais le dire en Conseil Municipal, parce que la Ville de Muret et ses élus sont à l'initiative de cette démarche. J'espère que le Conseil Communautaire la validera ainsi. Les feuilles d'impôts de nos administrés pourraient être un petit peu plus allégées. Voilà donc une politique large, qui partage la richesse, partage des ressources, partage de l'effort et puis, des projets ambitieux pour le développement de notre territoire. Voilà le pacte financier, le PPI et donc les retombées pour la Ville de Muret qui sont le retour d'une partie de la richesse que la Ville a amenée à la CAM. Ce pacte communautaire a été voté à l'immense majorité, à l'unanimité des maires qui étaient présents au bureau. Après le bureau, certains ont fait marche arrière. Il y a de la politique dans tout cela, ne l'oublions pas, il y a même des vices présidents qui ont voté contre ; il y a eu 49 délégués communautaires qui ont voté pour, 3 communes dont Lavernose, Saint-Clar et Eaunes ont voté contre. Ce pacte communautaire remet à plat des éléments financiers et retourne vers la Ville de Muret une partie de sa richesse commune. Donc ces 3 communes ont préféré sans doute rester sur ce qui était auparavant et qui n'était pas sans doute souhaité par l'ensemble des collectivités, et donc on est allé de l'avant.

Madame CAUSSADE : Il me semble que quand on bâtit une nouvelle maison, le minimum c'est d'être d'accord sur les fondations. Or, certaines communes de la CAM ne sont pas d'accord. Partir sur des bases sans avoir un consensus, je trouve que c'est grave pour l'avenir de la CAM. Encore une fois, on part sur des bases extrêmement fragiles pour l'avenir.

Monsieur le Maire : Je sais que votre candidat aux municipales à Muret a voté contre également. Je pense que vous votez contre. Vous rendez vous compte de votre décision ? Pour une démarche politicienne, vous allez voter contre le fait que les muretais récupèrent 715 340 euros, c'est-à-dire l'équivalent de 8% d'impôts pour permettre à la Communauté d'Agglomération de mettre en place des services pour des communes qui, certaines, sont beaucoup plus riches qu'elle. Donc, nous avons décidé de ne pas continuer justement un système (je ne vais pas dire injuste car le mot n'est pas tout à fait vrai) mal positionné, (le mauvais positionnement de la Communauté d'Agglomération c'est pas maintenant mais avant). Alors, je comprends que peut être cela va vous gêner que la Ville de Muret dépense 717 000€ de plus cette année. Je vous dirais que je suis prévoyant et ils ne seront pas dans le budget que nous allons vous présenter tout à l'heure. Ils seront injectés dans le budget supplémentaire. Mais, c'est quand même une somme conséquente qui va nous permettre de réaliser, par exemple, un terrain de sport supplémentaire. Et bien, on pourra dire que ce terrain de sport nécessaire aux associations sportives, pour la vie sportive communale, va être finalisé grâce à Muret. Mais il est financé par ce retour de CAM. Et, je pense que les associations sportives quand je vais leur dire : Madame CAUSSADE ancienne adjointe aux sports, refuser de recevoir 715 000€ pour des raisons que tout le monde comprendra très bien, surtout ceux qui arrivent à décrypter le langage politique, ceux qui comprendront très bien verront pourquoi vous ne votez pas ; et bien, tout ceux là je pense sauront vous le rappeler le jour où il le faudra.

Madame CAUSSADE : Pour les personnes qui n'étaient pas au Conseil Communautaire, je tiens à rappeler que vous avez parlé des communes qui ont voté contre. Vous avez omis de parler des communes qui se sont abstenues.

Monsieur le Maire : Oui, 3 communes.

Madame CAUSSADE : Oui 3 et 3 cela fait 6 sur combien de communes ?

Monsieur le Maire : Sur 14 communes, en terme d'habitants vous voulez que je vous dise ce que cela fait ? Un maire l'a dit en conseil communautaire : « je ne comprends pas pourquoi des maires ont voté pour en bureau communautaire et s'abstiennent maintenant ». Il y a des maires qui vont devoir contribuer et qui ont voté pour et des maires qui vont devoir contribuer et pour des raisons internes (je ne vous fais pas un dessin), ont préféré s'abstenir. En tous les cas, ce que moi je peux dire c'est que sur le fond tout le monde est d'accord.

Il y a l'unanimité. Et si j'avais dissocié le PPI et le pacte financier, il y aurait eu unanimité sur le PPI, mais il n'y a pas de PPI sans pacte financier. Et donc aujourd'hui, cet équilibre est en train de se refaire un petit peu ; je dirais qu'il y a des communes Muret – Portet toutes les 2 pareilles (2,6 millions de plus) et des communes (280 000€ de moins). La solidarité doit s'exercer et il n'est pas question de faire un territoire où on paie cash. La solidarité s'exerce puisque c'est simplement 17,5% qui va être payé par la commune, qui aura récupéré beaucoup de sous sur les habitants nouveaux qu'elle aura reçus. Et donc, elle peut et toutes les communes peuvent assumer des charges qui leur sont aujourd'hui demandées. Seulement, c'est une autre façon de voir l'intercommunalité. Jusqu'à maintenant, ce que vous aviez bâti c'est une intercommunalité qui était « un tiroir caisse », qui servait simplement à aider les services que normalement les communes doivent à leurs administrés. Et aujourd'hui, on est en train de faire une communauté d'agglomération où certes, on n'oublie pas nos administrés puisqu'on continuera de mettre en place les services à la population, mais qui va s'investir s'investir fortement dans le développement de ce territoire, la création de richesses, et la création d'un développement économique pour amener de l'emploi et donc de la richesse sur ce territoire. C'est cela la politique de demain de la Communauté d'Agglomération. C'est vrai que nous avons pesé les choses, ce « retour » financé par les communes c'est 1,4 millions. Malgré ce retour, nous dégageons 43 millions d'euros, peut être un petit peu plus pour lancer des projets nouveaux et forts pour la Communauté d'Agglomération. Et nous allons en rendre un petit peu aux communes, puisque ces fonds de concours qui n'existaient pas jusqu'à maintenant, qui sont de 200 et qui seront de 400 000 euros dans 4 ans et bien, ces 400 000 euros pour les communes qui vont verser 15 000 euros par an, je suis certain, qu'elles ont des projets d'intérêt communautaire (pistes cyclables, aménagement de l'espace, projets d'intérêt communautaire) et qu'elles auront largement récupéré par des fonds de concours que la CAM leur donnera, ce qu'elles auront apporté à la communauté. Et ensuite, ceux qui étaient inquiets et vous Mme CAUSSADE qui m'avait fait la remarque ici même quand on avait débattu de l'intégration de Fonsorbes, et bien cette clé financière qui s'appliquera de même à Fonsorbes, nous permet d'envisager sereinement l'intégration de Fonsorbes. Puisque s'il y a un dérapage dans la consommation de Fonsorbes (ce que nous craignons à l'époque), ce dérapage sera compensé par ce jeu d'écriture en plus ou en moins qui sera fait puisque, je ne l'ai pas dit et excusez m'en, ce pacte financier sera revu sachant que nous reverrons les fonds de concours tous les ans avant le budget primitif de la CAM. C'est-à-dire, si une année nous avons par exemple un accident et bien nous reverrons à la baisse et si cet accident est positif nous reverrons à la hausse les fonds de concours en direction des communes. Donc, ça nous permet de prévoir sereinement l'avenir. Aujourd'hui nous avons une situation très claire sur les 3 ans qui arrivent. Ce pacte là peut être reproduit les 3 ans qui arrivent sans problème et ensuite nous pourrions s'il y avait catastrophe, revoir ces éléments.

Monsieur : CUCCHI : Pour ma part, je vais m'abstenir. Je suis content de rentrer 700 000 euros à Muret mais nous ne siégeons pas à la CAM. Vous l'aviez promis mais les promesses ..., vous réfléchissez beaucoup mais, pour l'instant, nous ne siégeons pas à la CAM et comme nous ne participons pas à tous ces débats, pour ma part je ne participe pas à tous ces débats là, ça fait 1 heure que vous parlez de la CAM, Mr le Président de la CAM ou Maire de Muret je ne sais plus d'ailleurs, mais donc je m'abstiendrais là-dessus parce que ne participant pas au débat, et ne souhaitant que nous y participions il n'y a pas de raison de voter. Parce que si vous aviez souhaité que nous participions, nous siégerions à la CAM.

Monsieur le Maire : Je vous rappelle que vous avez refusé les postes de suppléant à la CAM qui étaient alors possible.

Monsieur CUCCHI : Il n'y a pas de volonté politique réelle ! Ne vous cachez pas derrière des choses ! Soit l'on siège, soit on ne siège pas. Vous n'avez aucune volonté !

Monsieur le Maire : Je vais vous dire et mettez vous d'accord entre vous ! Si vous prenez le siège, vous serez suppléant à la Communauté d'Agglomération du Muretain. Tout cela c'est des mots. Je vous dis qu'il y a un siège de suppléant pour l'opposition, prenez le ! Je vais vous dire, nous avons au dernier conseil communautaire 3 représentants de Pinsaguel, qui ont siégé et qui étaient là, alors qu'il y a 2 voix à Pinsaguel

Monsieur CUCCHI : On parle de Muret, on parle de vous. Je ne vous parle pas du maire de Pinsaguel, je parle de vous. Je dis que vous n'avez pas de réelle volonté de nous intégrer.

Monsieur le Maire : Je vous dis simplement qu'il n'y a pas de volonté de ne pas intégrer qui que ce soit. Il y a ceux qui ne souhaitent pas être intégrés pour des raisons que vous expliquerez mais en tous les cas, je redis clairement et officiellement qu'il y a un poste de suppléant. Je vous dis qu'à Pinsaguel, les suppléants participent et dans d'autres communes, participent aux commissions et participent au conseil communautaire. Et vous pourriez très bien y participer en tant que suppléant. Mais vous ne l'avez pas souhaité pour des raisons qui vous regardent. En tous les cas, Monsieur Cucchi, soyez rassuré, nous sommes à moins d'un an maintenant du renouvellement municipal.

Je demanderais en tant que Président à toutes les communes de délibérer et donc à Muret, il y aura un débat sur la représentation après les prochaines municipales. Etant donné que la loi et je sais que vous avez beaucoup de formule mais vous ne suivez pas trop, les textes change et donc il y aura pour le prochain scrutin municipal une représentation proportionnelle parce que c'est la loi

Monsieur CUCCHI : Parce que c'est la loi qui vous y oblige, mais vous vous ne le voulez pas, parce que si vous le vouliez, vous l'auriez déjà fait.

Monsieur le Maire : C'est pas moi qui ai fait les statuts de la CAM à l'époque, c'est vous. Et à l'époque, on était en minorité et on nous a rien proposé du tout. Et donc, moi je vous dis et c'est un grand pas, on vous propose 2 postes de suppléant. Et donc, dans le prochain conseil communautaire par contre il n'y aura plus qu'un seul délégué. Des oppositions seront représentées. Mais il faudra peut être que nous ayons un vote unanime du conseil municipal ; la loi dit qu'il y a un niveau bas et ensuite une latitude pour mettre un niveau de représentativité un petit peu plus supérieur et donc, en mettant un niveau plus haut, il y aura un certain nombre de délégués pour la Communauté d'Agglomération du Muretain qui sera bien inférieur à celui d'aujourd'hui.

Madame ROUCHON : Juste pour parler du fait que le conseil communautaire c'est des délégués communautaires parce que moi je siège et pour ceux qui n'étaient pas là, il faut savoir que le vote c'est quand même 49 voix donc avec une petite abstention. Donc, on n'est pas du tout sur quelque chose qui a été accepté par une petite minorité du conseil communautaire.

Monsieur le Maire : Je vous rappelle que Muret c'est 23 voix. Lisez votre journal préféré « La Dépêche » ça y était.

Madame CAUSSADE : Lors du pacte financier, 14 personnes n'ont pas voté (soit abstention, soit pas de voix). Donc vous donnez toujours des grandes leçons Mr le Maire ou Président comme l'on veut, mais en tous les cas je suis désolée encore une fois : on est en démocratie.

Monsieur le Maire : Moi, je crois que c'est très grave. L'Europe a commencé à mieux fonctionner lorsqu'on a enlevé justement à l'unanimité le texte qu'il fallait pour les décisions. Je peux vous dire que dans d'autres communautés, il y a en a certaines qui ont 70 communes, 66 communes au SICOVAL, une unanimité c'est pas possible. Et donc, il faut que des majorités se désignent. S'il y avait eu un vote serré à 2 voix près, cela aurait posé question. Là, il y a une immense majorité des communes qui sont d'accord avec les principes. Quelques unes, pour des raisons stratégiques, ont préféré s'abstenir, d'autres pour des raisons politiques à courte vue ont préféré voter contre. Je pense que cette position est à courte vue et « ça donne des frissons » au cas où peut être il pourrait y avoir la réplique de ces personnes là dans l'avenir.

***Les présentes dispositions sont adoptées par 26 voix,
Messieurs JOUANNEM, CUCCHI (+ 1 proc.), BAZIARD s'abstenant ; Monsieur RAYET et
Mademoiselle CAUSSADE (+ 1 proc.) votant contre.***

■ ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Complexité de la décision, puisque c'est une décision du maire, qui normalement n'avait pas à l'aborder en Conseil Municipal. Et c'est une décision qui concerne le temps scolaire de responsabilité et de compétence du maire, qui impacte le temps périscolaire donc de compétence communautaire (la CAM). Vous voyez la complexité ! Avec bien évidemment un impact financier et organisationnel de la décision prise par le maire. Sur la CAM, 13 communes, (ce n'est pas 14 Mme Caussade mais 13) sont à 4 jours, une commune est déjà à 4 jours et demi (Portet sur Garonne). Peut être qu'à l'époque Mme Caussade vous étiez moins virulente envers le maire de Portet sur Garonne que vous ne l'êtes par rapport au maire de votre commune ! Alors que le maire de la commune de Muret quand il est maire à la CAM, défend l'intérêt général et l'intérêt aussi des muretais. Donc, à l'époque on a accepté ce système. Aujourd'hui, on nous demande de prendre une décision : la Ville et la CAM indirectement. On aurait pu dire on y va, on met en place et puis on « s'en fiche c'est pas nous qui paierons », c'est la CAM ; et c'est elle qui se débrouillera de la mise en œuvre. Sur la communauté d'agglomération, il y a 750 agents on dira en gros, qui travaillent sur les temps périscolaires. C'est donc le cadre de travail de 750 agents qui va être impacté par la modification des rythmes scolaires. Nous avons ensuite une concertation qui n'a pas été lancée avec, au tout début de l'annonce, des enseignants qui étaient tous pour, les parents d'élèves étaient tous pour et petit à petit des pour deviennent moyen et des pour – contre et des contres – pour, pour la CAM, comme dans le Conseil Municipal de Muret. Donc, 750 personnes travaillent sur la mise en œuvre à travers les CLAE. Même si nous à Muret, nous sommes déjà sur beaucoup de choses avant la loi, (c'est-à-dire que nous avons déjà mis en place tout un travail éducatif dans nos écoles puisque depuis 2009, nous avons 2 professeurs de musique de l'EMEA qui interviennent dans toutes nos écoles pour la sensibilisation à la musique, que la Ville de Muret finance 1 professeur de danse en plus depuis 2010 dans toutes nos écoles maternelles, (l'apprentissage du corps et de l'espace pour les petits), que nous mettons à disposition depuis 2011, un personnel technicien en informatique pour les cours de B2I et que, depuis 2008, il y en a un peu plus mais il y en avait quelques uns avant, des éducateurs sportifs de la Ville de Muret qui interviennent pour accompagner les enseignants dans les pratiques sportives. Tout cela, c'est ce que la Ville de Muret met en place, plus ce que nous avons mis en place, notre médiatrice en Art Plastique qui intervient dans les écoles pour les Arts Plastiques. Donc, on aurait pu dire que ce travail mis en œuvre et cette mise à disposition de personnels de la Ville de Muret, on le décale, on le met en place sur le temps périscolaire et puis nous à Muret on est pas loin d'avoir mis en œuvre une politique pour compenser ces heures d'enseignement en moins. Il y a 2 petits problèmes : le 1^{er} c'est que, dès la cloche sonnante, les enfants pourront quitter l'école et donc ne pas participer à ce qui est extrascolaire, cette partie n'étant pas obligatoire. Nous, nous considérons que la pratique éducative tant sportive que culturelle en terme d'épanouissement de l'enfant est extrêmement importante pour tous les enfants. Et que, quelquefois, ceux qui en auraient besoin parce que c'est pas dans le temps scolaire, ne viennent pas. Et donc, nous préférons maintenir dans le cadre scolaire l'effort municipal pour accompagner les enfants et pour permettre leur épanouissement culturel et éducatif. Et donc, il y a cette période qui serait à compléter par des animateurs, par des conventions avec des associations, etc.... Nous avons souhaité avoir une politique commune au niveau de la Communauté d'Agglomération Muretaine, eu égard à la concertation qui n'a pas encore démarré, à la complicité de mise en œuvre, aux éléments tardifs qui ont été annoncés concernant l'aide financière. Je rebondirais aussi là-dessus et je pense que j'aurais dû le dire avant ; ça aurait convaincu Mme Caussade par rapport au Pacte Financier. Les choses fiscales ont changé et la richesse de la CAM influe sur les recettes municipales ; la CAM est donc beaucoup plus riche que la Ville de Muret, Muret est la 2^{ème} ville la plus pauvre de la CAM après Saint-Hilaire. La richesse fiscale de MURET est tirée vers le haut, la compensation d'Etat intègre cela et donc on a moins d'argent. La loi prévoit que les communes tributaires de la DSU Cible peuvent bénéficier d'une aide la première année de 40 000 euros + 45 0000 de la DSU Cible. La DSU Cible c'est 250 villes les plus pauvres de France ; nous étions dans les 250, parce que dans le calcul on a intégré la richesse CAM, on est sorti des 250 et on est 290^{ème}. Donc, nous n'avons plus le bénéfice de la DSU Cible. Dans la CAM, seule une commune (Saint-Lys), bénéficie de la dotation de solidarité rurale, pas de la dotation de solidarité urbaine.

Et donc, toutes ces choses là font que, nous avons préféré mettre en place un groupe de travail. La première commission de la CAM se réunit la semaine prochaine ; un groupe de travail pour pouvoir mettre en place un projet pédagogique dans les CLAE. Et je vais demander à toutes les communes de s'investir ; que ce soit le fruit des conseils d'écoles avec les enseignants, avec les élus des communes qui élaborent le projet d'accueil des enfants dans le temps périscolaire, qui sera ensuite, parce que c'est sa compétence mis en musique ou coordonné par la CAM. Ceci va bien évidemment prendre du temps. Donc le timing c'est que j'espère, qu'avant l'été, les communes auront fait leur travail avec la CAM et que nous aurons « la colonne vertébrale » de ce qui sera mis en place l'année prochaine. Nous avons donc décidé de repousser au 1^{er} septembre 2014 la mise en œuvre de cette loi qui va dans le bon sens, car il est nécessaire de revoir les conditions du temps scolaire, que nous puissions la mettre en œuvre avec les meilleures conditions possibles et les meilleurs projets pédagogiques, les meilleures conditions d'accueil de nos enfants.

Monsieur le Maire lit la délibération :

Par décret n° 2013-77 du 24 Janvier 2013, le ministère de l'éducation nationale prévoit de modifier les rythmes scolaires afin d'alléger les journées d'enseignement ; ce décret s'inscrit dans une démarche plus globale, objet de la loi sur la refondation de l'école.

Pour ce qui est des rythmes scolaires, la diminution des journées d'enseignement a pour but d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de contribuer à leur réussite ; en effet, l'écolier français est aujourd'hui un de ceux qui subit les journées d'enseignement les plus chargées au monde alors même que le nombre de jours de classe par an (144 jours) est très largement inférieur à celui de la moyenne des pays de l'OCDE (187 jours).

Le Conseil Municipal se réjouit de cette décision qui place l'enfant au centre de la question éducative et privilégie son intérêt avant toute autre considération. C'est une avancée importante que nous tenons à saluer comme nous saluons la détermination du ministre de l'éducation nationale (et du 1^{er} ministre) pour porter cette réforme quelles qu'en soient les difficultés.

La Communauté d'Agglomération du Muretain a examiné très attentivement les conséquences de cette réforme tant du point de vue financier que sur l'impact au niveau de ses agents et de son organisation ; en effet , la CAM ayant la compétence sur les CLAE, les ATSEM, la restauration et les CLSH, se retrouve directement concernée par les choix des différentes communes de son territoire ; aussi , le bureau de la CAM du 7 Mars et le Conseil Communautaire du 27 Mars ont convenu qu'il était important de reporter à 2014 l'application de cette réforme afin de lui donner toutes les chances de réussite ; nous considérons en effet que nous nous devons de concrétiser l'ambition de cette réforme par un projet à la hauteur des enjeux que représente l'éducation de nos enfants.

Aussi, nous engagerons dès la prochaine rentrée un travail de concertation avec tous les acteurs concernés par cette réforme (parents d'élèves, enseignants, agents territoriaux, associations) pour construire ensemble ce projet éducatif ; cette construction sera bien sûr examinée ensuite au niveau communautaire mais je compte sur l'engagement de tous les acteurs muretain pour faire de notre ville le moteur de ce changement.

Monsieur le Maire entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte à l'instar des autres communes de la CAM, de l'intérêt d'appliquer cette réforme,
- décide, dans le droit fil du Conseil Communautaire du 27 Mars et de la position du Maire de MURET expliquée par courrier du 25 Mars au Directeur d'Académie, de surseoir à son application et de reporter ce projet à la rentrée scolaire de Septembre 2014.

Monsieur CUCCHI : C'est une délibération, on prend acte, quand je lis la délibération au 3^{ème} paragraphe je vois un « cirage de pompes » du Ministre de l'Education Nationale et ensuite au paragraphe suivant je vois une sorte d'excuse (mais je vous en blâme pas) parce que beaucoup de communes ont fait pareil. Je crois qu'il n'y a que 20% des enfants qui vont au CLAE et le Ministre est déçu, mais un coup vous dites « bravo Mr le Ministre » et ensuite on s'excuse. Je ne vois pas de délibération là, on vote, on fait quoi ?

Monsieur le Maire : Je pense qu'il serait bien que le Conseil Municipal puisse approuver la démarche qui est à la fois municipale et communautaire d'avoir repoussé au 1^{er} septembre 2014 la mise en œuvre du dispositif. On va dire si vous préférez que ce n'est pas une délibération mais un vœu appuyé.

***Les présentes dispositions sont adoptées par 30 voix,
Messieurs JOUANNEM, CUCCHI (+ 1 proc.) s'abstenant.***

▪ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MURET ET L'ASSOCIATION DSH POUR L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Ville de Muret, dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, propose un certain nombre d'actions dont l'objet est tout autant d'apporter du loisir que d'intervenir sur le champ éducatif ; ainsi, les chantiers, animations socio culturelles et sportives, sorties à la journée, séjours de vacances, ateliers divers au sein des Agoras ont d'ores et déjà démontré leur attractivité.

La Ville souhaite compléter ce dispositif au travers de soirées musicales ou festives organisées dans les Agoras. Ces soirées seront aussi proposées au parc Jean Jaurès cet été.

Pour cela, la ville souhaite s'appuyer sur le savoir faire de l'association DSH qui développe depuis de nombreuses années un lien étroit avec les groupes musicaux composés de jeunes muretais.

Cette association permettra donc de poursuivre un double objectif partagé avec la ville à savoir :

- Proposer des soirées musicales aux jeunes muretais
- Promouvoir les groupes locaux

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à l'association DSH une subvention exceptionnelle de 10.000 euros pour organiser 20 événements dans l'année.

Cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2013 chapitre 67 article 6745.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ REALISATION DES PARKINGS ET PARVIS DU COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE - ENTREE NORD DE MURET - LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DELEGATION AU MAIRE POUR SIGNER LES MARCHES A INTERVENIR ET DEPOSER LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES INSTANCES SUSCEPTIBLES DE FINANCER CE PROJET

Rapporteur : Monsieur le Maire

Cette délibération est importante. C'est pour le dépôt d'un dossier de demande de subvention concernant l'entrée de ville nord et ses aménagements.

Vous avez tous remarqué, même les plus sceptiques, notre capacité à mener à terme l'engagement que nous avons pris, celui de réaliser à Muret un Cinéma digne du nom de Cinéma. Je crois qu'aujourd'hui, on peut constater qu'il y a un peu de béton qui a poussé et une armature métallique, c'est la toiture qui est en train d'être mise en place. Il y a réellement un équipement et même ces sceptiques, je les ai baptisés peut être de mayas en début d'année, ces mayas qui croyaient à la fin du monde qui n'est pas arrivée et ceux qui croyaient que le Cinéma n'arriverait pas à Muret. Même ces sceptiques sont obligés aujourd'hui de se rendre compte que le Cinéma de Muret ne sera pas un petit Cinéma parce qu'aujourd'hui, on voit la boîte et celle-ci fait 3.000 m² ; elle fait 8 salles.

Donc, la Ville se charge d'aménager des parcelles annexes de manière à continuer un projet de ville vraiment fonctionnel. Il y aura un parking souterrain, un parking aérien, 2 établissements et un parvis. Tous ceux-ci vont être réalisés dans les mois qui arrivent puisque le Cinéma est prévu pour une ouverture au mois de Novembre. Nous avons aujourd'hui quelques jours d'avance sur le calendrier le plus sympathique. On a gagné du temps ; l'hiver n'a pas été trop rigoureux, on est en avance. Donc, on devrait, si cela continue comme ça, pouvoir ouvrir le Cinéma un peu plus en avance que prévu. Pour nos services techniques, cela pose un problème. Il faut que nous ayons terminé les équipements connexes en même temps que l'ouverture du Cinéma. C'est-à-dire que le parking souterrain, le parvis et le parking supérieur devraient être terminés en fin d'année.

L'enveloppe financière est d'environ 3 Millions HT. Nous imaginons investir sur ce secteur là. Il y a certains avenants qui ont été mis en place. Je vous propose d'approuver le montant de l'enveloppe financière globale pour l'ensemble des équipements à 3.340.000 € HT. Je vous demande d'approuver le lancement de la consultation pour réaliser les équipements. L'avenant pour le marché de maîtrise d'œuvre qui est lié à ces montants. Je vous propose d'habiliter le Maire ou son Adjoint à signer les différents marchés, à demander les subventions à tous les organismes. Il ne faudra pas limiter la demande au Conseil Général qui ne donnera pas grand-chose, ce n'est pas dans sa compétence, mais demander des subventions à tous ceux qui peuvent donner une subvention pour financer ce projet. Les crédits budgétaires sont déjà prévus et donc je vous demande de voter cette délibération. Des questions ?

Monsieur GAUDIN : Je suis un peu surpris au niveau de l'implantation des restaurants qui se sont mis autour de ce Cinéma. Et je crains fort que cela fasse du tort aux restaurants déjà existants à Muret. C'est une question que je voulais soulever parce qu'à mon avis, il va y en avoir quelques uns qui vont s'inquiéter.

Monsieur le Maire : Monsieur GAUDIN, évidemment que nous avons eu cette réflexion. Plusieurs études de marché ont été faites. Il y a aujourd'hui notre Cinéma. Vous allez voir que nous ne sommes pas très ambitieux puisqu'il y a deux études qui ont été faites dont une dans le cadre du schéma cinématographique de l'agglomération toulousaine (vous le verrez sur la presse qui va sortir bientôt). Ce schéma prévoit une fréquentation plus importante que celle mentionnée dans notre propre étude. Il est précisé que 220 à 250.000 personnes viendront au Cinéma. Il y a un certain nombre de ces personnes qui vont venir au restaurant et d'autres non. Il y a une dynamique qui doit se créer autour d'une offre importante. Il y a des expériences ailleurs.

A Labège, où il y a une multitude de restaurants, ceux qui sont performants s'en sortent très bien ; quelques-uns ont dû fermer, mais c'est vrai aussi pour y être allé, ne méritaient peut être pas de continuer. Donc, il y a des initiatives privées qui sont arrivées. La combinaison de l'initiative privée, des initiatives publiques qui sont les nôtres, font que nous aurons une offre différenciée sur le secteur et cette offre ne sera pas supérieure à ce qui est prévu, je m'y engage auprès du Conseil Municipal. J'ai rencontré hier, parce que les choses vont très vite, -nous avons créé une dynamique-, des investisseurs et je leur ai dit que jamais je n'accepterai autour de ce qui est notre aménagement d'équipements de bouche supplémentaires. Nous en avons convenu. Il y aura autre chose mais pas ça. Il y aura d'autres restaurants qui arrivent, c'est vrai, mais ils ne sont pas en concurrence directe. Je pense que les jeunes qui vont venir manger un sandwich, une crêpe, ne sont pas ceux qui vont aller à la « Boucherie » manger une côte de bœuf. Ils ne vont pas aller manger du flétan ou un poisson un peu raffiné ou quelque chose au restaurant qui a ouvert il y a peu de temps. Ils vont aller manger quelques fois au Mac Do. Ceux qui vont manger à la Boucherie sont peut être les mêmes qui vont aller manger à la « Pataterie » qui arrive à côté. Je pense qu'il y a de la place pour les deux. Donc, il n'y aura pas de difficulté pour les commerces de bouche qui vont s'installer. En tout cas, je peux vous dire Monsieur GAUDIN que, vu les demandes que nous avons pour venir sur le site sont nombreuses, et de chaînes qui ont l'habitude de s'implanter, vu ce nombre là, qui ont fait des études de marché et qui ont fait leurs comptes, je pense que nous n'avons pas trop d'inquiétude sur l'avenir de ceux qui ont décidé de s'implanter.

Monsieur GAUDIN : Ceux qui ont décidé ! Tiens donc, mais ceux qui sont implantés actuellement subissent déjà une crise économique catastrophique, je pense qu'ils ont du souci à se faire !

Monsieur le Maire : Je peux vous dire Monsieur GAUDIN, ne noircissez pas le tableau...

Monsieur GAUDIN : Monsieur le Maire, je vais vous dire une chose, le problème c'est que l'entreprise, vous la défendez et vous la connaissez très très peu. Voilà ! Le monde de l'entreprise vous ne le connaissez pas !

Monsieur le Maire : Je pense Monsieur GAUDIN que je le connais peut être mieux que vous ! Je peux vous dire Monsieur GAUDIN que ceux qui sont le plus inquiets par rapport à ce qui est en train de se faire sur l'entrée de ville muretaine et ceux qui agitent le plus le chiffon rouge, sont les multiples restaurants qu'il y a à Leclerc, à Roques-sur-Garonne. Je ne suis pas Maire de Roques-sur-Garonne, je ne suis pas Président de la Communauté de Communes Axe Sud. Je pense que l'intérêt de tous les travailleurs qui sont sur la zone économique de Muret, que les nombreux travailleurs qui vont arriver demain en plus, c'est de trouver quelque chose pour manger sur place, plutôt que de prendre la voiture et aller manger à Roques-sur-Garonne. Monsieur MONTARIOL.

Monsieur MONTARIOL : J'ai rarement l'habitude d'intervenir sur des questions un peu économiques locales, mais là je suis un peu tenté de le faire. Je crois, comme tu viens de le dire, André, d'une part, lorsque l'on crée une structure tel que le Cinéma, il faut forcément avoir des équipements associés et les équipements associés, c'est notamment un service de restauration. Cela ne me paraît pas illogique et c'est pour cela que ça m'étonne que Pierre GAUDIN puisse dire une telle chose. Quand on recherche un développement économique sur un secteur, on essaie de le démultiplier ; on sait que le Cinéma accueille des personnes, mais aussi des emplois économiques associés. Après, il faut lire dans le marc de café pour savoir si c'est 2, 3 ou 4 enseignes de restauration qui vont être créées ou pas. Je suis désolé.

Monsieur GAUDIN : Quand on a une entreprise, on ne lit pas dans le marc de café ! On y est attaché tous les mois, on n'a pas le temps de lire dans le marc de café Monsieur MONTARIOL.

Monsieur MONTARIOL : Je suis obligé de te dire, qu'à partir du moment que l'on crée (je me répète je suis désolé, je l'ai peut être mal dit, je ne suis pas assez pédagogue), une structure qui va accueillir énormément de public, on est obligé d'avoir des équipements ; sinon on la détruit. Ce n'est pas la peine d'avoir un Cinéma si rien ne l'entoure. Je suis désolé de te le rappeler.

Monsieur le Maire : Monsieur GAUDIN, je pense que vous qui connaissez très bien l'entreprise, très bien le milieu de l'entreprise, la libre entreprise. Je pense que vous êtes pour la libre entreprise ? Dans la mesure où un promoteur de projet respecte la réglementation, comment voulez-vous l'empêcher de monter un établissement !

Nous, justement, nous avons fait le choix de mettre en place ce qui était nécessaire au fonctionnement de la zone, de le porter, l'accompagner, de manière qualitative, de manière structurée. Ensuite, si quelqu'un veut prendre le risque de venir s'implanter à côté, et s'il se « plante », il aura pris le risque. C'est la libre entreprise. Ce n'est pas le Maire de Muret qui est allé chercher « Quand les moules auront des dents », ils sont venus tout seuls ! Il y aura dans tous les cas, sinon il ne faut pas faire de cinéma, un certain nombre d'établissements de bouche qui s'installeront à côté, parce que Monsieur MONTARIOL a raison, (connaît-il les choses mieux que vous !), il y a un « appel d'air » réalisé par le cinéma. Ensuite, il y aura peut être une régulation. Le périmètre du Cinéma, est quand même appelé à bien évoluer. La propriété Antras ne restera pas comme elle est aujourd'hui. Dans 10 ans, elle sera différente c'est évident. On commence à y travailler. Il y aura une organisation de l'espace différente, qui permettra à tous de bien fonctionner et de bien faire le travail.

Monsieur GAUDIN : Est-ce que c'était une nécessité de mettre des commerces de bouche ? Il y a des incohérences qui sont flagrantes. Vous avez dans un périmètre de 5 à 600 mètres, 3 magasins identiques pratiquement comme la Foir'Fouille, Splaff et Gifi. La personne qui est responsable de cette économie ne peut pas un peu avoir une cohérence ? Il y avait la possibilité de mettre un bowling, pourquoi pas ?

Monsieur le Maire : Là c'est grave !

Monsieur GAUDIN : C'est grave de mettre un bowling ?

Monsieur le Maire : Non, c'est grave de dire ça ! Il n'y a pas de la place pour mettre un bowling ?

Monsieur GAUDIN : A la place de la Foir'Fouille, il n'y avait pas la place ?

Monsieur le Maire : A la place de quoi ? Monsieur GAUDIN, s'il vous plaît, en plus c'est grave ce que vous dites là ! Vous étiez avec nous à l'époque et donc vous connaissez le pourquoi, le porteur de projet de l'époque n'a pas été soutenu par les banques. On me dit de faire un ... ou la Foire Fouille. Vous ...

BROUHAHA GENERAL

Monsieur le Maire : ... pardon ?... l'argent venait d'un endroit qui n'était pas vraiment... premièrement. Deuxièmement, je vous rappellerai que vous qui êtes un grand connaisseur du monde économique, est ce que c'est le Maire de Muret qui va imposer dans un bâtiment privé à un promoteur privé, l'activité qui va s'y faire dedans ?

Monsieur GAUDIN : Mais monsieur le Maire de Muret ne propose t-il pas au Cinéma qui va s'implanter un plan d'investissement qui n'est pas dans ses capacités non plus ? On ne va pas subventionner ce Cinéma ? La Ville ne va pas subventionner ?

Monsieur le Maire : Ah non ! Non ! Vous n'avez rien compris ! Monsieur GAUDIN, vous ne pouvez pas dire ça, ce n'est pas vrai ! On verra, on va voter un budget tout à l'heure, et vous allez me dire dans le vote du budget quel est le montant de la subvention pour financer le Cinéma ? Vous allez me le dire, puisqu'il y en a une ! Vous l'avez prouvé, j'attends que vous me disiez de quel montant elle est ? Voilà, et puis on verra qui ment, si c'est vous ou si c'est moi. Nous aurons la réponse dans quelques minutes. C'est la réalité. A certains moments, il faut savoir rétablir les contrevérités. Des preuves seront données dans quelques temps. Il n'y a pas de subvention de la Ville de Muret pour financer le Cinéma de Muret. Point final ! Il y a des subventions qui ont été accordées par le CNC. C'est la profession du Cinéma qui finance pour 700.000 € le Cinéma de Muret. On a fait un projet intelligent. Deuxièmement, il y a la Région qui va participer parce que le CNC verse et la Région va accorder 450.000 €. Il y a une subvention qui sera accordée par ces 2 organismes au Cinéma de Muret, mais pas à la Ville de Muret.

Monsieur GAUDIN : La Ville de Muret ne donnera absolument rien à ce Cinéma ?

Monsieur le Maire : Non ! Que voulez-vous donner ? Le parking. Nous allons mettre à disposition des muretais et des extérieurs, des parkings pour pouvoir venir manger dans les établissements qui vendront des repas et pour aller au Cinéma, c'est vrai ! Mais je peux vous dire qu'en face, sur tous les projets de cinéma qu'il y a, puisque vous êtes très savant, vous me direz, en France, quelle est la commune qui n'a pas amené soit les murs, soit le foncier plus une subvention et les parkings pour faire un équipement cinématographique ? Un cinéma n'est pas un équipement commercial comme les autres. La preuve est qu'il n'y a pas une CDAC pour les cinémas, il y a une CDAC différente. C'est-à-dire il y a une commission d'aménagement commerciale qui traite les équipements commerciaux et il y a une commission d'aménagement cinématographique qui traite les autorisations pour les cinémas. Ensuite, il y a à Paris, une commission qui traite des affaires commerciales, une commission qui traite les affaires cinématographiques. Donc, il y a bien une séparation parce qu'un cinéma est à la fois un service culturel, à la fois un service public, à la fois un loisir qui est apporté pour générer du loisir et de l'activité à des hommes. Certains utilisent les cinémas pour du développement économique ; je peux vous dire que c'est fini. La preuve en est, aujourd'hui le cinéma sur le sud de la région toulousaine est à Muret. Il ne sera pas à Roques. De la même manière, il y aura un cinéma à Borderouge à Toulouse et il y aura un petit complexe à Toulouse sur Fenouillet, qui ne sera pas le complexe qui était imaginé. Ça ne sera pas un complexe de 20 salles, ce sera un complexe de 8 salles.

Monsieur GAUDIN : Monsieur le Maire, pourquoi avoir dit alors que la Ville de Muret ne verserait pas un centime ? Voilà c'est tout !

Monsieur le Maire : Allez c'est bon, on va ...

Monsieur JOUANNEM : On a un ordre d'idée de la contribution du Conseil Général ?

Monsieur le Maire : Zéro. C'est pour cela que je dis qu'il faut élargir. Ce que je peux vous dire, c'est que le Conseil Général ne finance pas généralement les équipements économiques. C'est un projet complexe. Les équipements publics, la place, le parvis seront publics. Le parking souterrain sera public. Certains aménagements connexes qui vont être liés à ceux-ci seront publics. On va demander des subventions. On les a tant mieux ; on ne les a pas tant pis ! Je rappellerai quand même qu'indirectement le Conseil Général nous a aidé. Le terrain sur lequel on a mis l'Intermarché était au Conseil Général. Donc, je pense que l'on n'aura pas grand-chose si on a ! En tout cas, même si on ne perçoit rien, le projet à terme sera financièrement équilibré et il y aura des comptes, on pourra le vérifier.

***Les présentes dispositions sont adoptées par 24 voix,
Messieurs JOUANNEM, CUCCHI (+ 1 proc.), RAYET, BAZIARD, GAUDIN et
Mesdemoiselles CAUSSADE (+ 1 proc.), CHARRIER s'abstenant.***

▪ **REALISATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT AERIEN ET EN SOUS-SOL AU 49, AVENUE DE L'EUROPE A MURET – AUTORISATION DE DEPOSER AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DE SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES PARKINGS**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur rappelle aux membres de l'assemblée que :

La présente délibération a pour objet d'autoriser le Maire ou, à défaut, l'Adjoint délégué, à déposer, au nom et pour le compte de la Commune, une demande de permis de construire et à signer tout document nécessaire à la réalisation d'un parc de stationnement aérien et en sous-sol au 49, Avenue de l'Europe sur les parcelles cadastrales AS n° 38 - 39 - 40 - 41 et 168 pour un total d'environ 220 places.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant la nécessité de déposer une demande de permis de construire pour réaliser ces travaux,

Considérant la nécessité de mettre les places de parking à disposition des ayants-droit à l'échelle de l'unité foncière sous la forme de conventions,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Autorise le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à déposer, au nom et pour le compte de la Commune, une demande de permis de construire nécessaire à la réalisation d'un parc de stationnement aérien et en sous-sol au 49, Avenue de l'Europe sur les parcelles cadastrales AS n° 38 - 39 - 40 - 41 et 168 pour un total d'environ 220 places,
- Autorise le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer toute convention de mise à disposition desdits parkings au profit des ayants-droit de l'unité foncière,
- Habilité le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

***Les présentes dispositions sont adoptées par 24 voix,
Messieurs JOUANNEM, CUCCHI (+ 1 proc.), RAYET, BAZIARD, GAUDIN et
Mesdemoiselles CAUSSADE (+ 1 proc.), CHARRIER s'abstenant.***

■ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

Rapporteur : Monsieur BONILLA

Je vous propose de voter les taux d'imposition. Pour 2013, nous avons versé 537.626 € de compensations fiscales. Il est nécessaire de trouver un équilibre budgétaire à hauteur de 9.922.804 €.

Nous vous proposons de maintenir encore cette année, les taux de taxes d'habitation, de taxes foncières sur le bâti et sur le non bâti au même taux que l'an dernier, c'est-à-dire à 14,94 % pour la taxe d'habitation, 23.87 % pour le foncier bâti et 92,05 % pour le foncier non bâti.

***VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2331-3 et L.2332-2,*

***VU** la loi 80-10 du 10 Janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,*

***VU** le Code Général des impôts et notamment ses articles 1636B sexies et 1636B septies,*

***VU** l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2013,*

CONSIDERANT que les allocations compensatrices fiscales versées par l'Etat s'élèvent pour 2013 à 537.626 **Euros**,

CONSIDERANT que l'équilibre du budget nécessite des ressources fiscales d'un montant de 9 922 804 **Euros**.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE MAINTENIR** les taux pour l'année 2013 :

Libellés	Bases notifiées	Taux	Produit voté par le Conseil Municipal
Taxe d'habitation.....	26 662 000	14.94%	3 983 303
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24 295 000	23.87%	5 799 217
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	152 400	92.05%	140 284
TOTAL.....		9 922 804

- **DE DONNER** délégation au Maire ou à défaut au Maire adjoint chargé des finances à l'effet de signer l'état de notification 1259 et à le notifier à la Direction Générale des Impôts, à M. le Préfet de la Haute-Garonne et à M. le Sous-Préfet de Muret.

Monsieur le Maire : Faites remarquer quand même Monsieur BONILLA que depuis 2008, ces taux n'ont pas évolué. Dans l'état actuel des communes françaises, je pense que nous n'aurons pas à rougir lors de nos déplacements, de dire que nous sommes muretais, une commune qui n'a pas augmenté de 1/100^{ème} de % ces taux depuis 2008.

Monsieur JOUANNEM : Nous pensions que vu le désendettement de la Ville, on aurait pu baisser les taux.

Monsieur le Maire : Monsieur JOUANNEM, je pense que la démagogie est une maladie que nous n'avons pas. C'est enregistré. J'ai fait une proposition pour baisser globalement l'imposition. Il y a une baisse du taux de TOM. Donc, il y aura une baisse d'impôt général sur Muret l'année prochaine. Il n'y aura pas de modification des taux, parce que partout les taux augmentent. Si nous ne les augmentons pas, c'est déjà un signe fiscal très fort.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ **AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT de l'exercice 2012 - Budget principal 2013**

Rapporteur : Monsieur BONILLA

Nous vous proposons d'affecter par anticipation les résultats 2012. Nous vous les présenterons plus en détail lors du vote du Compte Administratif.

Pour la partie du budget principal, nous vous proposons d'affecter le résultat 2012 à hauteur de 2.979.202 € et d'affecter 1.000.000 € pour l'excédent de fonctionnement, et le reste de le reporter au chapitre 002.

Pour la partie investissement, de le reporter au chapitre 01 à hauteur de 2.205.524 €.

L'instruction M14 a prévu la possibilité - sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal - de reprendre les résultats de l'exercice N-1 dès le vote du Budget Primitif.

En effet, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, avant l'adoption du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

La reprise anticipée doit être justifiée par : (documents joints en annexe)

- une fiche de calcul du résultat
- un tableau des résultats de l'exécution du Budget
- l'état des restes à réaliser au 31 décembre N-1

Elle ajoute que cette reprise porte obligatoirement sur la totalité de l'excédent du fonctionnement disponible estimé.

Les résultats prévisionnels pour l'exercice 2012 sont les suivants :

Section de Fonctionnement : Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat à la clôture (002) de l'exercice 2011 après affectation du 1068 destiné au financement de l'investissement 2012 (a)	Résultat de l'exercice 2012 (b)	Résultat de clôture 2012 (a) + (b)
3 886 760.04	2 979 202.88	6 865 962.92

Section d'Investissement : Solde de la section d'investissement 2012

Résultat à la clôture de l'exercice 2011 (c)	Résultat de l'exercice 2012 (d)	Solde des Restes à Réaliser 2012 (e)	Résultat de clôture Besoin de financement (c)+ (d)+(e)
4 956 126.13	- 2 750 601.61	- 3 171 441.30	965 916.78

Il est proposé d'affecter à la section d'investissement en 1068 (recettes) une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 1 000 000.00 €, et de reporter le reliquat au Budget 2013(002) pour un montant de 5 865 962.92 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSTATE que la clôture de l'exercice 2012 présente un excédent de fonctionnement cumulé à affecter de 6 865 962.92 €,

PROPOSE d'affecter à la section d'investissement en 1068 (recettes) une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 1 000 000.00 € et de reporter au budget (002) la somme de 5 865 962.92 €.

HABILITE le Maire ou à défaut son délégué à effectuer toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 - BUDGET AUTONOME EAU POTABLE 2013

Rapporteur : Monsieur BONILLA

L'instruction M14 donne la possibilité, étendue à la M49 et sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal, de reprendre les résultats de l'exercice N-1 dès le vote du Budget Primitif.

Les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, avant l'adoption du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

La reprise anticipée doit être justifiée par : (documents joints en annexe)

- une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du Budget visé par le comptable,
- l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2012.

Cette reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité, c'est-à-dire qu'elle doit concerner le résultat de fonctionnement et le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement.

Dans le cas du budget primitif eau potable, il s'agira de procéder à une reprise par anticipation de l'excédent de fonctionnement, dont la prévision d'affectation est décrite ci-dessous, et du besoin de la section d'investissement en 001.

Il est rappelé que les résultats de clôture des budgets annexes du 1^{er} semestre 2012 ont eu un traitement particulier. Ils ont été affectés en dotation initiale des budgets autonomes (Cf. délibération n°2013/010) et ne sont pas pris en compte dans l'affectation du résultat suivante.

Les résultats prévisionnels pour l'exercice 2012 sont les suivants :

Section de Fonctionnement

Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Résultat 2012 à affecter
+ 666 127.37 €	+ 666 127.37 €

Il est proposé d'affecter le résultat prévisionnel excédentaire de fonctionnement en section d'investissement au 1068 à hauteur de 200 000 €. Ceci permet de couvrir le financement des restes à réaliser et de mettre en réserve des crédits pour les investissements à venir. Il est reporté au budget 2013 le reliquat en 002 (recettes de fonctionnement) pour un montant de 466 127.37 €.

Section d'Investissement

Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Restes à Réaliser 2012	Besoin de financement 2012	Résultat 2012 à affecter en 001
-144 212.43 €	- 44 770.81 €	- 188 983.24 €	- 144 212.43 €

Il est proposé que le besoin de financement fasse l'objet d'une reprise anticipée par report dans les dépenses d'investissement du budget primitif 2013 (001).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSTATE que la clôture de l'exercice 2012 présente un excédent de fonctionnement cumulé à affecter de 666 127.37 € et un déficit d'investissement de 144 212.43 €, à reporter au chapitre 001 du BP 2013.

PROPOSE d'affecter à la section d'investissement du budget primitif 2013 de l'eau en 1068 (recettes) une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 200 000 € et de reporter en recettes à la section de fonctionnement (002) la somme de 466 127.37 €.

HABILITE le Maire ou à défaut son délégué à effectuer toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Monsieur JOUANNEM : A quoi sert la Commission des Finances ?

Monsieur BONILLA : Si vous étiez venus, vous l'auriez su. Elle s'est tenue hier soir ; vous avez été convoqué il y a une semaine et apparemment le délai était trop court pour pouvoir vous organiser. Donc personne n'est venu de vous 3.

Monsieur JOUANNEM : Effectivement, on a reçu la convocation samedi. Il était juste pour s'organiser. On a téléphoné pour s'excuser. On allait débattre sur quoi ? Budget 2013, tout était établi, tout était fait. On avait déjà toutes les délibérations. Je ne vois pas ?

Monsieur BONILLA : Comme on le fait tous les ans, vous présenter le budget, écouter vos questions et pouvoir y répondre si nécessaire.

Monsieur le Maire : Nous ne faisons que reproduire ce qui existait déjà. J'étais à la Commission des Finances. Permettez-moi d'utiliser vos formules passives. A l'époque c'était pareil, voire pire. Il est certain que vous auriez pu enrichir le débat sur la mise en œuvre du budget.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 - BUDGET AUTONOME ASSAINISSEMENT 2013

Rapporteur : Monsieur BONILLA

L'instruction M14 donne la possibilité, étendue à la M49 et sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal, de reprendre les résultats de l'exercice N-1 dès le vote du Budget Primitif.

Les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, avant l'adoption du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

La reprise anticipée doit être justifiée par : (documents joints en annexe)

- une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du Budget visé par le comptable,
- l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2012.

Cette reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité, c'est-à-dire qu'elle doit concerner le résultat de fonctionnement et le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement.

Dans le cas du budget primitif assainissement, il s'agira de procéder à une reprise par anticipation de l'excédent de fonctionnement, dont la prévision d'affectation est décrite ci-dessous, et de l'excédent de la section d'investissement en 001.

Il est rappelé que les résultats de clôture des budgets annexes du 1^{er} semestre 2012 ont eu un traitement particulier. Ils ont été affectés en dotation initiale des budgets autonomes (Cf. délibération n°2013/009) et ne sont pas pris en compte dans l'affectation du résultat suivante.

Les résultats prévisionnels pour l'exercice 2012 sont les suivants :

Section de Fonctionnement

Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Résultat 2012 à affecter
+ 807 083.07 €	+ 807 083.07 €

Il est proposé d'affecter le résultat prévisionnel excédentaire de fonctionnement en section d'investissement au 1068 pour 182 500 € et de reporter le reliquat au budget 2013 en 002 pour un montant de 624 583,07 €.

Section d'Investissement

Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Restes à Réaliser 2012	Besoin de financement 2012	Résultat 2012 à affecter en 001
+ 305 249.05 €	- 487 691,63 €	- 182 442.58	+ 305 249.05 €

Il est proposé que l'excédent de financement fasse l'objet d'une reprise anticipée par report dans les recettes d'investissement du budget primitif 2013 (001).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSTATE que la clôture de l'exercice 2012 présente un excédent de fonctionnement cumulé à affecter de 807 083.07 € et un résultat excédentaire d'investissement de 305 249.05 €, à reporter au chapitre 001 du BP 2013,

PROPOSE de reporter en recettes à la section de fonctionnement (002) la somme de 624 583.07 € et d'affecter le reliquat de 182 500 € en réserves de la section d'investissement (1068),

HABILITE le Maire ou à défaut son délégué à effectuer toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ **AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 - BUDGET ANNEXE ZAC PORTES DE MURET 2013**

Rapporteur : Monsieur BONILLA

L'instruction M14 donne la possibilité, sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal, de reprendre les résultats de l'exercice N-1 dès le vote du Budget Primitif.

Les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, avant l'adoption du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

La reprise anticipée doit être justifiée par : (documents joints en annexe)

- une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du Budget visé par le comptable,
- l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2012.

Cette reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité, c'est-à-dire qu'elle doit concerner le résultat de fonctionnement et le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement.

Dans le cas du budget primitif ZAC Portes de Muret, il s'agira de procéder à une reprise par anticipation de l'excédent de fonctionnement, dont la prévision d'affectation est décrite ci-dessous. En ce qui concerne la section d'investissement, il n'y a ni besoin ni excédent de financement à reporter en 001.

Les résultats prévisionnels pour l'exercice 2012 sont les suivants :

Section de Fonctionnement		
Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Excédent de fonctionnement de 2011 reporté	Résultat 2012 à affecter
-	+ 35 884,06	+ 35 884,06

Il est proposé de reporter le résultat prévisionnel excédentaire de fonctionnement en section de fonctionnement (002) pour un montant de 35 884,06 €.

Section d'Investissement		
Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Besoin de financement 2011 reporté	Besoin de financement 2012 à affecter en 001
+ 41 449,42	- 41 449,42	0

Aucun besoin ni excédent de financement n'est à reporter sur le budget primitif de 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSTATE que la clôture de l'exercice 2012 présente un excédent de fonctionnement cumulé à affecter de 35 884,06 €.

CONSTATE un solde d'exécution reporté de la section d'investissement à 0 à la clôture de l'exercice 2012.

PROPOSE de reporter à la section de fonctionnement (002) la somme de 35 884,06 €.

HABILITE le Maire ou à défaut son délégué à effectuer toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Alors là Monsieur JOUANNE, mes plates excuses ! S'il y a une promesse que nous n'aurons pas tenue durant ce mandat, c'est de clôturer la ZAC Portes de Muret. On pensait clôturer la zone et elle ne l'est pas. Tant mieux, nous avons une entreprise qui est en train de s'implanter, un bel immeuble qui doit se bâtir en entrée de zone Portes de Muret et qui va nous amener quelques subsides supplémentaires.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 AVEC REPRISE DES RESULTATS ANTICIPES - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur BONILLA

Monsieur le Maire : Ce Conseil Municipal est exceptionnel. Le budget de notre commune pour 2013 permettra la mise en œuvre des politiques locales qui sont autant de réponses concrètes aux attentes des muretais.

Ce budget a été élaboré en tenant compte des contraintes externes particulières, de notre situation financière très saine, de notre ambition de poursuivre le rattrapage du retard en matière d'équipements de voirie... , d'affiner notre volonté d'agir pour le développement de notre Ville et du bien vivre qui la caractérise.

L'image de « Muret belle endormie », trop longtemps collée à notre ville, est en train de changer. Cette dynamique nouvelle se retrouve partout : culturellement, sportivement, socialement, économiquement, ça bouge, ça pousse, ça pousse même très fort à Muret.

Même s'il est très difficile de recomposer des statistiques exclusivement locales, Muret par sa dynamique économique, est une ville qui crée de l'emploi. Nous n'avons pas perdu d'entreprises et nous gagnons des entreprises nouvelles qui viennent s'implanter sur notre commune. Nous accueillerons, je vous le disais tout à l'heure, des extensions et de belles entreprises.

Cette dynamique de ville centre profite également par ricochet à la Communauté d'Agglomération du Muretain. Elle vient de décider de ce nouveau pacte financier et d'affirmer la mise en place de ce pacte que je vous ai décrit, qui participera à cette synergie qu'il y a entre Muret et le muretain, qui nous permet d'envisager un avenir serein pour notre territoire et pour notre Ville.

Des efforts majeurs seront faits concernant la voirie sur deux ans. En 2012, en 2013 et en 2014, nous investirons à peu près 12 Millions d'euros sur la Ville de Muret pour mettre à jour la voirie. Je rappelle qu'il fut un temps où nous levions les bras ; nous étions fiers lorsque l'on annonçait 4,2 Millions d'euros d'investissement tout compris à Muret. Aujourd'hui, nous annonçons 12 Millions d'euros et Monsieur BONILLA listera les projets qui sont lancés dans le cours de l'année, qui seront lancés et réalisés en 2014.

En 2013 c'est un peu plus de 10 Millions d'euros d'investissement, autre que la voirie, pour de nombreux projets. Jamais Muret n'avait mis autant sur la table pour le bien être de ses muretais. A l'arrivée, nous faisons ces investissements, nous déboursions tous ces sous, sans aller chez le banquier pour nous mettre dans le rouge au niveau des emprunts. Ce n'est pas notre politique. Nous faisons ces investissements, dans un cadre budgétaire très maîtrisé, sans augmenter les impôts. Je pense que nous devons être fier de ce que nous mettons en place. De nombreux journalistes appellent, nous étions encore hier matin sur une radio régionale, nous avons eu des contacts, nous en aurons d'autres. Il y a eu Europe 1 qui a regardé Muret, France 3. Nous aurons sans doute TF1 qui va venir nous regarder. Notre Ville est en train de donner des signes de ville en bonne santé financière, mais aussi qui investit pour le bien être et pour le cadre de vie de ses administrés. On va réaliser, vous l'avez dans votre document, tout un tas d'investissements pour 10.028.000 €, pour l'embellissement, pour le développement de notre ville. Pour la voirie, c'est 10 Millions (entrée nord), un plan trottoirs conséquent 1.500.000 €, la passerelle Vasconia imaginée et réussie, le tourne à gauche pour le cimetière. Aragon est quasiment fini, l'ermitage St-Martin est en cours de réalisation, l'avenue Jacques Douzans sera pour 2013, le tourne à gauche de l'avenue des Pyrénées c'est bientôt puisque les travaux de la Gendarmerie se terminent (nous allons donc réaliser le tourne à gauche pour son accès). Nous avons eu hier le premier retour du bureau d'études que nous avons mandaté pour la réhabilitation du boulevard Calderon et de l'avenue des Pyrénées, qui seront réalisés dans la foulée l'année prochaine. L'amélioration Dabadie-Tissandié 300.000 €, la route d'Eaunes (les travaux vont démarrer dans les jours qui arrivent). Quelques uns ont déjà démarré, mais ce n'est pas nous, ce sont les réseaux et nous allons démarrer aux vacances de Pâques les lourds travaux de sécurisation de la route d'Eaunes avec une piste en sécurité pour les piétons et les vélos. En deux ans, nous aurons réalisé le plus haut sommet de la côte avec le tourne à gauche jusqu'au Chemin des Vivans. Nous aurons réalisé la sécurisation de la route d'Eaunes et si ce principe fonctionne, nous le reproduirons en 2015 pour la route d'Ox. Nos sportifs seront contents parce que nous allons réaliser un terrain synthétique au niveau du plateau sportif nord. Nous allons réhabiliter le gymnase Vampire, nous allons lancer le premier financement et l'étude de la réalisation d'une salle de spectacles et de manifestations. Il faut reconnaître que notre salle Alizé est arrivée au bout de ses capacités d'accueil. Nous devons penser à autre chose. Demain, nous avons un artiste de renom, mais nous sommes complet depuis très longtemps, nous sommes également complet pour le spectacle de la semaine prochaine. Nous avons été complets avec les deux derniers spectacles, nous avons besoin d'accueillir des manifestations et nous avons besoin de réaliser un équipement marquant pour notre Ville et pour notre territoire qui nous permette réellement d'accueillir des manifestations, des salons ou autres...

Nous allons finir l'église. C'est un long projet qui est engagé depuis un petit moment. Nous avons profité des dernières subventions pour finir l'église. Elle sera terminée et ce qui est déjà fait de l'avis de tous, est magnifique. Nous allons lancer l'étude et tout ce qui est le pré programme pour la réalisation d'un dojo avec les équipements sportifs qui devraient être transférés au sud de la Ville. Nous allons lancer, il faut le faire, la première tranche du cimetière. Nous allons finaliser l'étude et créer les conditions pour pouvoir vendre les lots sur les Bonnets. Nous avons des demandes d'entreprises ; il faut pouvoir les accueillir. Nous allons aménager la partie Robineau, en créant des jardins familiaux supplémentaires ; ceux réalisés sont déjà tous pris. Nous avons la réunion le 17 Avril pour la Place de la République. Nous allons lancer le pré-programme d'aménagement de la Place de la République. Les muretais du quartier vont choisir le 17 ce que sera demain la Place de la République. Nous allons faire le « pendant » de Brioudes au sud avec l'aménagement du Four de Louge. Nous allons lancer le programme de containers enterrés au centre ville, nous allons lancer la réhabilitation, vu le montant ce n'est pas une réhabilitation, on va refaire complètement l'école du Barry, la maternelle, 1.600.000 €, avec son parvis. Nous allons créer un terrain synthétique et des vestiaires pour les sportifs au nord de la Ville et améliorer le gymnase Vampire. Nous allons avoir une enveloppe conséquente sur les bâtiments communaux, les aires de jeux. Il faut que nos enfants aient des aires de jeux. Celle du Parc Jean Jaurès va être refaite de manière conséquente. Ensuite, nous mettrons notre participation dans la corbeille pour financer le PN 19 ; on va savoir très bientôt quand vont débiter les travaux. Les études de sol sont, pour une partie faites, et pour l'autre partie en cours ; quelques travaux vont être réalisés par RFF pour finaliser, et ensuite, nous allons savoir quand va démarrer ce projet. Nous allons participer également au financement d'un passage sous la voie ferrée, au niveau du PN 17, (c'est celui qui se trouve Chemin de la Pyramide au bout du quartier nord pour rejoindre l'école supérieure des métiers). Monsieur BONILLA vous dira les autres projets que nous allons mettre en place. Il y en a pour tous les champs d'action de la politique municipale. C'est un budget conséquent, ambitieux, volontaire, de projets pour l'ensemble des muretais que nous allons vous présenter maintenant dans ses grandes composantes.

Monsieur BONILLA : Après vous avoir présenté les orientations générales présentées en Débat d'Orientations Budgétaires, nous vous présentons notre budget 2013 pour l'ensemble des 4 budgets.

La feuille de route fixée pour la préparation budgétaire 2013 s'inscrit dans la continuité des objectifs établis lors de la précédente préparation budgétaire.

Ainsi, la justesse qui a prévalu en 2012, prévaudra également en 2013 sur les notions de confort.

Le fonctionnement maîtrisé, au service du financement des investissements communaux, s'est traduit par des charges de fonctionnement courantes de + 1,28 %, en deçà de l'inflation et des choix de gestion stratégique, avec la reprise en régie de la compétence eau et assainissement.

Un niveau élevé d'investissement, reflet d'une politique interventionniste et d'une ville en pleine mutation a été réalisé ; 9 millions d'euros ont été investis au titre du budget général, pour un total d'engagements financiers de 12 millions d'euros.

La réalisation budgétaire pour 2012, en matière de travaux et d'aménagements structurants, est de 90 %.

Pour 2013, ce cap sera maintenu à pression fiscale constante, malgré une conjoncture économique de faible croissance.

La collectivité jouera son rôle de soutien à l'économie locale et de maintien de services de proximité, divers et de qualité, à destination de ses administrés.

Depuis le début du mandat, tous les investissements ont été autofinancés et le poids de la dette sur le budget général est quasiment inexistant.

En 2012, un premier emprunt de 1.000.000 euros a été contracté pour le financement de la Station d'Épuration de Joffrey (budget autonome de l'assainissement).

Les budgets des collectivités vont être de plus en plus contraints.

Pour continuer à développer une action publique locale, forte, structurante et ambitieuse, la Ville aura recours à l'emprunt dans les années à venir.

Les principales mesures financières de 2013 qui nous ont impactées : une revalorisation des valeurs locatives de 1,8 % et une majoration des bases d'imposition de la Taxe Foncière sur le non bâti dans les zones d'urbanisation de plus de 50.000 habitants.

Pour 2013, gel en valeur des concours de l'Etat, notamment des différentes dotations (DGS notamment). Cette année, on avait un report au 15 Avril pour voter le budget et les taux d'imposition.

Vous voyez les différentes marges d'épargnes telles qu'elles apparaissent depuis 2008. On remarque une légère baisse prévue pour 2013 de l'excédent brut courant à 3 millions ; une épargne de gestion qui devrait se situer autour de 2.989.000 € pour une épargne nette de 2.392.000 €.

Les différentes variations concernant la section de fonctionnement s'élèveront à 17.950.000 €, sachant que nous avons des charges de fonctionnement courant de 17.260.000 € ; des charges de fonctionnement hors intérêts de 17.353.681 €. Intérêts de la dette de 60.515 € pour un capital à rembourser de 536.355 €. On constate depuis 2008 que le montant des annuités a considérablement baissé, nous sommes passés de 1.580.710 € à 596.871 € pour 2013.

Les produits de fonctionnement devraient s'établir pour 2013 à 20.333.068 € contre 19.919.415 € pour l'année 2012.

Les principales variations concernant la section de fonctionnement : pour les charges générales, nous avons une hausse de 5,7 %, croissance liée à l'augmentation du coût de la vie, notamment tout ce qui est eau, électricité, gaz, conjuguée avec des actions volontaires et locales (ex : animation « Eté au Parc »).

Les charges de personnel augmentent de 5 %, croissance liée au glissement vieillesse technicité (G.V.T.), à l'augmentation des cotisations retraites et qui affecte l'ensemble des fonctionnaires, aux recrutements d'emplois d'avenir et à la reprise en régie de la compétence eau et assainissement (générant une refacturation aux budgets autonomes).

Les participations et subventions augmentent, notamment celle du C.C.A.S., du S.D.I.S., du S.D.E.H.G., ce qui représente au total plus de 700.000 € d'augmentation, dont 550.000 € concerne le Syndicat d'Electricité de la Haute-Garonne. Nous avons décidé cette année d'augmenter les subventions aux associations muretaines de 3 %.

Concernant le budget eau et assainissement, c'est la première année de vie de ces budgets, avec pour principal poste de dépenses les marchés d'exploitation représentant 900.000 € pour le budget de l'eau et 775.000 € en matière d'assainissement.

Les principales variations de recettes : nous avons une augmentation de la D.G.F. de 60.000 €. Cela est dû à la remobilisation des bases de 1,8 % et aux nouveaux muretaines qui ont pu arriver pour construire sur la commune de Muret. Une hausse en matière de taxe d'habitation de 1,6 % et 3 % sur le foncier bâti.

En revanche, une baisse des compensations fiscales (- 52.580 €). Une estimation prudente de recettes fiscales liées au contexte économique : droits de mutations, TLE nouvellement Taxe d'Aménagement (TA), Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E)... Ce sont des textes qui ont été revus sur 2012, avec application 2013. Pour le moment, les bases ne sont pas connues.

Les produits des services sont en hausse, imputable aux refacturations de services (voirie, services ressources humaines mutualisé et budgets autonomes eau et assainissement).

Pour les recettes eau et assainissement, nous avons pour variable d'équilibre la redevance, les prévisions de recettes en matière de Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.) sont prudentes, ayant peu de recul sur le dispositif.

Je vous présente la synthèse de l'investissement : nous avons pour 536.360 € de dépenses de dette, le solde des restes à réaliser 2012 (3.171.441 €), les projets structurants (7.636.000 €), les investissements récurrents (1.907.540 €), les acquisitions foncières (2.500.000 €) et le fond de concours voirie (3.000.000 €). Le report d'excédent 2012 à hauteur de 2.205.525 € ; les subventions (744.293 €), les produits des cessions (1.384.302 €), FCTVA & TLE ou TA (1.026.895 €). La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement partiel à hauteur de 1.000.000 € et il est prévu un emprunt d'équilibre budgétaire de 4.700.000 €.

Le détail de tous les projets structurants sur la commune avec des enveloppes financières prévues pour chacun de ces projets.

La partie des investissements prévus pour l'équipement de l'ensemble de nos services : CTMP (1.175.483 €), la DST (1.062.618 €), Informatique (233.700 €), les réserves foncières (2.799.375 €) et autres services (336.381 €), soit une enveloppe totale de (5.617.556 €).

Budget autonome eau et assainissement : STEP Joffrery (2.500.000 €), la STEP d'Estantens (339.640 €), rue Vasconia (225 €), l'Avenue Jacques Douzans (100.000 € assainissement + 20.000 € eau), l'Avenue Pierre II d'Aragon (26.526 € assainissement + 5.200 € eau), la Route d'Eaunes (125.000 € assainissement + 90.000 € eau), la tranche 44 (298.225 €), la tranche 43 (4.083 €), le Chemin Lacombe (200.000 €), le Chemin de la Pyramide (40.000 €) et travaux divers (171.233 € assainissement et 200.000 € eau). Enveloppe totale sur les deux budgets de l'eau et de l'assainissement à 4.120.132 €.

Mademoiselle CAUSSADE : Une question sur la partie sportive. Vous parlez d'un terrain synthétique et de vestiaires au nord, au moment où vous annoncez aussi le déplacement des terrains de sport, on peut comprendre que c'est la partie droite de l'avenue : le terrain de rugby ?

Monsieur le Maire : Peut être que la droite et votre droite et la mienne n'est pas la mienne.

Monsieur CAUSSADE : Vous pouvez nous expliquer ?

Monsieur le Maire : Vous savez qu'il y a un cabinet qui est en train d'étudier la réorganisation pour le basculement des plateaux sportifs du nord au sud.

Dans tous les cas, il y aura la nécessité de conserver des équipements sportifs parce qu'il y a le collège juste à côté. Ce que nous avons prévu, c'est de faire un basculement et de réaliser par la suite l'équipement pérenne sur ce secteur. Nous avons du retard, le dossier administratif étant très complexe. En outre, nous n'avons pas tous les terrains au sud. Nous avons le choix d'appuyer à fond sur l'accélérateur en ayant un projet moyen ou de pondérer un peu et nous avons choisi de réaliser le terrain synthétique, avec une subvention de la Région, et d'autres soutiens financiers. Il permet des rotations plus importantes d'une équipe sportive et une souplesse qui n'est pas celle d'un terrain en herbe ; de plus, on n'a pas besoin de le tondre. Nous allons positionner un nouveau terrain équipé sur la partie arrière de Nelson Paillou, celle qui restera dans ce gros pôle de loisirs et sportif qui est constitué par le tennis, par Aqualudia, le terrain de sport qui sera fait et le gymnase Nelson Paillou. Nous avons décidé d'y adjoindre des vestiaires, d'une part par la nécessité d'avoir ce terrain qui soit qualifié, et ensuite, pour une question pratique et aussi parce que nos vestiaires, qui sont sur ce plateau sportif, ont vécu de nombreuses années et malgré la petite retape faite, ils ne pourront pas vivre encore très longtemps. En tout cas, ils ne sont pas dignes d'accueillir les centaines de jeunes qui viennent. On va réaliser un équipement de vestiaires qui sera neuf et qui permettra à tous nos jeunes de profiter d'une installation de qualité.

Mademoiselle CAUSSADE : Vous allez faire des vestiaires qui correspondent à un terrain ?

Monsieur le Maire : Plus, puisqu'il y a le collège qui va l'utiliser, non pas que le terrain en tant que terrain, mais qui va utiliser l'infrastructure.

Mademoiselle CAUSSADE : Je ne comprends pas comme d'habitude, vous allez me dire, c'est quoi le reste de l'infrastructure ?

Monsieur le Maire : Vous devriez le savoir puisque vous étiez adjointe aux sports, me semble-t-il ! Lorsque l'on a un collège, il n'y a pas que le terrain de sport ; il faut aussi courir, sauter, lancer le poids, avoir une piste, pouvoir faire tout un tas d'activités supplémentaires. C'est tout ça.

Mademoiselle CAUSSADE : Aujourd'hui pour faire tout ça, ils utilisent quels vestiaires ?

Monsieur le Maire : Ils utilisent les vestiaires qui sont là depuis longtemps.

Mademoiselle CAUSSADE : Ceux pour lesquels la Direction des Affaires Sanitaires a fait un petit rappel ?

Monsieur le Maire : Non, il n'y a pas eu de rappel de la Direction des Affaires Sanitaires. Vous l'auriez peut être espéré ! Les vestiaires ne sont pas insalubres, ils sont en mauvais état, c'est vrai. Nous allons régler ce problème là. Je corrige un peu les chiffres de Monsieur BONILLA ; il n'y met pas tout. C'est 9.300.000 € en moyenne. Je me rappelle que certains étaient très pertinents et n'en faisaient que 4,2.

D'autres interventions ? Je suis satisfait que l'opposition, qui prétend et c'est légitime, prendre les rennes de la ville, ne trouve rien à redire au budget municipal sauf peut être qu'il manque 2 douches au vestiaire du nord. Je suis satisfait parce que nous aurons réalisé un consensus et je vous promets, Mademoiselle CAUSSADE, que je me débrouillerai pour rajouter deux pommeaux de douche...

Mademoiselle CAUSSADE : On ne parle pas de douches, on parle de vestiaires dans un état lamentable, dans lesquels les enfants se douchent et d'ailleurs ne se douchent pas parce que c'est tellement lamentable que...

Monsieur le Maire : Je peux vous dire que nous avons conscience de ce problème là et que nous allons le régler. Nous avons lancé le projet de réhabilitation du plateau sportif dans des conditions nouvelles. C'est justement parce que nous avons fait ce constat. Muret doit avoir, parce qu'il y a de nombreux clubs et de nombreux jeunes des installations sportives à la hauteur de ce qu'elle est. Je dis au monde sportif qui quelques fois prend des exemples, que nous ne pourrions pas, honnêtement, réaliser à Muret des équipements à la hauteur de ce que la Ville de Colomiers a réalisé pour ses habitants. Le budget de la Ville de Muret que vient de nous présenter Monsieur BONILLA, s'élève à une vingtaine de millions d'euros ; la commune de Colomiers, c'est 120 millions d'euros de budget.

On ne joue pas tout à fait dans la même catégorie ! Il était nécessaire de créer les équipements qui manquaient. Nous les avons faits et maintenant nous nous attaquons au secteur sportif. Et nous réaliserons les aménagements qui sont prévus et ces vestiaires seront faits à côté.

Monsieur DELAHAYE : D'immenses satisfactions une fois de plus : depuis 2008, les taux d'imposition à Muret n'ont pas augmenté. Et si cela se concrétise la semaine prochaine, on le demande aussi depuis 2008, il y aura la baisse des taux sur la TEOM. Je pense que, là aussi, on aura réalisé une promesse de campagne qu'on avait émise en 2008. Au travers du budget, je voudrais juste préciser qu'il faut dire à l'ensemble des muretais et aussi à l'ensemble des concitoyens que la situation est compliquée. Elle est très complexe, et la crise, bien sûr, frappe des entreprises, c'est indéniable, mais aussi toutes les collectivités locales. Aujourd'hui, malgré les mesures qui sont prises par le Gouvernement, même si on peut les critiquer au travers des dotations parce qu'elles vont être gelées, voire même certaines en diminution en 2014, nous continuerons à un effort politique. C'est déjà quelque chose de sain, la politique... je pèse bien mes mots, Mademoiselle CAUSSADE. C'est vous qui venez de ricaner, ce n'est pas moi et lorsque l'on fait ça c'est pour se moquer, ce n'est pas pour faire autre chose ! Je recommence ! Je dis que la politique c'est quelque chose de très sain et que nous, élus, quel que soit le niveau que nous avons, devons faire attention à la simple dépense que nous émettons dans un budget que nous allons réaliser au cours de l'année. C'est dans cet objectif là que ce budget a été présenté par Monsieur BONILLA. Je suis satisfait de la globalité de ce budget, même si il y a des fois des choses à redire. La situation est très compliquée, très complexe, et il faudra faire attention aux dépenses de demain, puisque les recettes des collectivités locales ne sont pas extensibles.

Monsieur le Maire : Je compléterai par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure. Ce budget n'intègre pas ce que nous avons accepté tout à l'heure, le fond de concours de 717.000 € qui nous viendra de la Communauté d'Agglomération et qui nous permettra d'avoir un super budget supplémentaire. Il nous permettra de mettre 717.000 € de plus sur la table pour financer des équipements. D'autres questions ? J'espère que les bonnes choses qui ont été proposées, arriveront à un consensus pour que nous votions tous cette grande avancée pour la Ville de Muret. Qui est contre ce budget 2013 ? Qui s'abstient ? Merci.

***Les présentes dispositions sont adoptées par 25 voix,
Messieurs JOUANNEM, CUCCHI (+ 1 proc.), RAYET, BAZIARD, GAUDIN et
Mademoiselle CAUSSADE (+ 1 proc.) s'abstenant.***

▪ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2013 - BUDGET AUTONOME EAU POTABLE

Rapporteur : Monsieur BONILLA

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

Vu les balances transmises par le Trésorier principal certifiant que l'exécution du budget Eau Potable a donné, au titre de l'année 2012, les résultats qui sont repris dans le budget 2013,

Vu les dotations initiales qui ont été fixées par délibération n°2013/010 en date du 5 février 2013.

La Ville de Muret vote son budget primitif 2013 de l'eau potable en tenant compte de la reprise anticipée des résultats dégagés par l'exercice 2012, tels que confirmés par les balances transmises par le Trésorier principal et le compte administratif provisoire 2012, et des restes à réaliser.

Ainsi, l'équilibre par section du budget primitif 2013 de l'eau potable est présenté dans le tableau ci-après :

Section de fonctionnement			
Dépenses réelles	1 900 762,00	Recettes réelles	2 202 500,00
Dépenses d'ordre	250 000,00	Recettes d'ordre	50 000,00
Virement à la section d'investissement (023)	956 062,40	<i>Dotation initiale (002)</i>	<i>388 197,03</i>
		<i>Résultat de fonctionnement reporté (002)</i>	<i>466 127,37</i>
		<i>Total 002</i>	<i>854 324,40</i>
Total Dépenses de fonctionnement	3 106 824,40	Total Recettes de fonctionnement	3 106 824,40

Section d'investissement			
Dépenses réelles	1 551 176,09	Recettes réelles	-
Restes A Réaliser 2012	44 770,81		
Dépenses d'ordre	50 000,00	Recettes d'ordre	250 000,00
		Virement de la section d'exploitation (021)	956 062,40
		<i>Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)</i>	<i>200 000,00</i>
<i>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)</i>	<i>144 212,43</i>	<i>Dotation initiale (001)</i>	<i>384 096,93</i>
Total Dépenses d'investissement	1 790 159,33	Total Recettes d'investissement	1 790 159,33

Monsieur le Président de la séance propose au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au vote du budget par chapitre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2013 de l'eau potable,
- **DONNE** délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Sous-Préfet de Muret et au Comptable Public, l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

**Les présentes dispositions sont adoptées par 25 voix,
Messieurs JOUANNEM, CUCCHI (+ 1 proc.), RAYET, BAZIARD, GAUDIN et
Mademoiselle CAUSSADE (+ 1 proc.) s'abstenant.**

▪ BUDGET PRIMITIF 2013 - BUDGET AUTONOME ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur BONILLA

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

Vu les balances transmises par le Trésorier principal certifiant que l'exécution du budget Assainissement a donné, au titre de l'année 2012, les résultats qui sont repris dans le budget 2013,

Vu les dotations initiales qui ont été fixées par délibération n°2013/009 en date du 5 février 2013.

La ville de Muret vote son budget primitif 2013 de l'assainissement en tenant compte de la reprise anticipée des résultats dégagés par l'exercice 2012, tels que confirmés par les balances transmises par le Trésorier principal et le compte administratif provisoire 2012, et des restes à réaliser.

Ainsi, l'équilibre par section du budget primitif 2013 de l'assainissement est présenté dans le tableau ci-après :

Section de fonctionnement			
Dépenses réelles	1 401 000,00	Recettes réelles	1 970 175,00
Dépenses d'ordre	560 000,00	Recettes d'ordre	25 755,00
Virement à la section d'investissement (023)	1 210 204,30	<i>Dotation initiale (002)</i>	<i>550 691,23</i>
		<i>Résultat de fonctionnement reporté (002)</i>	<i>624 583,07</i>
		<i>Total 002</i>	<i>1 175 274,30</i>
Total Dépenses de fonctionnement	3 171 204,30	Total Recettes de fonctionnement	3 171 204,30
Section d'investissement			
Dépenses réelles	4 472 052,72	Recettes réelles	2 176 092,03
Restes A Réaliser 2012	487 691,63		
Dépenses d'ordre	266 212,00	Recettes d'ordre	800 457,00
		Virement de la section d'exploitation (021)	1 210 204,30
		<i>Autres réserves (1068)</i>	<i>182 500,00</i>
		<i>Dotation initiale (001)</i>	<i>551 453,97</i>
		<i>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)</i>	<i>305 249,05</i>
		<i>Total 001</i>	<i>856 703,02</i>
Total Dépenses d'investissement	5 225 956,35	Total Recettes d'investissement	5 225 956,35

Monsieur le Président de la séance demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au vote du budget par chapitre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2013 de l'assainissement,
- **DONNE** délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Sous-Préfet de Muret et au Comptable Public, l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

***Les présentes dispositions sont adoptées par 25 voix,
Messieurs JOUANNEM, CUCCHI (+ 1 proc.), RAYET, BAZIARD, GAUDIN et
Mademoiselle CAUSSADE (+ 1 proc.) s'abstenant.***

▪ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2013 - BUDGET ANNEXE ZAC PORTES DE MURET

Rapporteur : Monsieur BONILLA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les balances transmises par le Trésorier principal certifiant que l'exécution du budget Assainissement a donné, au titre de l'année 2012, les résultats qui sont repris dans le budget 2013.

La ville de Muret vote son budget primitif 2013 de ZAC Portes de Muret en tenant compte de la reprise anticipée des résultats dégagés par l'exercice 2012, tels que confirmés par les balances transmises par le Trésorier principal et le compte administratif provisoire 2012.

Ainsi, les grands équilibres du budget 2013 de la ZAC Portes de Muret se présentent comme suit :

Section de fonctionnement			
Dépenses réelles	10 000,00	Recettes réelles	176 535,00
Dépenses d'ordre	73 302,42	Recettes d'ordre	73 302,42
Virement à la section d'investissement (023)	202 419,06	Résultat de fonctionnement reporté (002)	35 884,06
Total Dépenses de fonctionnement	285 721,48	Total Recettes de fonctionnement	285 721,48

Section d'investissement			
Dépenses réelles	-	Recettes réelles	-
Dépenses d'ordre	73 302,42	Recettes d'ordre	73 302,42
		Virement de la section d'exploitation (021)	202 419,06
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)		Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	
Total Dépenses d'investissement	73 302,42	Total Recettes d'investissement	275 721,48

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2013 est votée en équilibre, tant en dépenses (285 721,48 €) qu'en recettes (285 721,48 €).

Alors même que la section d'investissement est en excédent de financement, les recettes d'investissement de 2013 (275 721,48 €) étant supérieures aux dépenses d'investissement de 2013 (73 302,42 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2013 de la ZAC Portes de Muret,
- **DONNE** délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Sous-Préfet de Muret et au Comptable Public, l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

**Les présentes dispositions sont adoptées par 25 voix,
Messieurs JOUANNEM, CUCCHI (+ 1 proc.), RAYET, BAZIARD, GAUDIN et Mademoiselle
CAUSSADE (+ 1 proc.) s'abstenant.**

▪ SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2013 AU BENEFICE DES ASSOCIATIONS DE LOI 1901

Rapporteur : Monsieur BONILLA

Comme je vous l'indiquais dans la présentation du budget, nous avons décidé d'augmenter l'enveloppe de 3 % et nous vous proposons pour 2013, de voter un montant de subvention total de 673.068 €, sachant que nous avons déjà versé un acompte de 30 % en début d'année (176.143 €). Il reste donc à verser 496.925 € pour 2013.

Monsieur BAZIARD : Concernant le budget que vous avez présenté pour les associations ? Certaines associations je crois ont été ciblées, sachant que c'est l'ensemble de l'enveloppe qui s'élève à 3 %, alors que de nombreuses associations ont le même montant que l'année précédente ?

Monsieur le Maire : Il y a des associations pour qui nous avons mis des critères. Certaines auraient du avoir une petite baisse, comme on a majoré la hausse donc... Certaines associations ont des montants qui sont majorés, de manière significative, parce qu'il y avait une hausse qui est liée aux différents critères et qui a été majorée par la hausse générale que nous avons souhaitée mettre en œuvre. Nous avons souhaité faire cet effort particulier en direction du monde associatif, parce que ce ne sont pas tous les budgets de la ville qui ont augmenté de 3 %. Pour nous, faire des efforts dans certains domaines pour pouvoir dégager quelques sommes supplémentaires pour pouvoir permettre au tissu associatif de bien fonctionner, de rendre le service qui est un service incomparable, que n'importe quelle collectivité est incapable de mettre en place, pour rendre ce service là, nous avons souhaité faire un peu plus et rajouter quelques dizaines de milliers d'euros pour pouvoir avoir des associations sportives en bonne santé, des associations culturelles qui fonctionnent bien et qui puissent mettre en place ce lien social pour lequel nous travaillons tous au quotidien.

Monsieur BAZIARD : Ce lien n'a aucune incidence aux rapports d'activités qui sont transmis en fonction du budget des sommes restantes. Ce n'est pas en fonction de cela que vous décidez la subvention future ?

Monsieur le Maire : Certaines associations ont eu des montants qui ont été modérés parce qu'elles avaient des excédents significatifs dans leurs comptes. Je pense qu'il vaut mieux que les banquiers aient un petit peu moins à gérer sur des comptes et que les muretais aient un petit peu plus. Les associations savent que si jamais il y a un souci, on est là. Je rajouterai pour terminer qu'il y a quelque chose que l'on n'est pas arrivé à faire. J'aurais aimé qu'on y arrive. C'est d'arriver à estimer les subventions autres, c'est-à-dire tout ce que la Ville de Muret apporte au tissu associatif qui n'est pas en euro. La communication de toutes les associations, tout le travail de nos services, toutes les infrastructures que l'on met à disposition pour l'entretien, tout ce que nous faisons pour elles, c'est tellement important que l'on est pas arrivé à le chiffrer exactement. Peut être demain avec la mise en place de notre comptabilité analytique. Aujourd'hui, on n'y arrive pas tellement le montant sur lequel nous ne « rechignons » pas est important. Ce lien social, ce travail social, cette vie sociale que les associations permettent, c'est le cœur de la vie de la ville et nous voulons que cette ville vive ! On passe au vote.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT 2013 AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION « BOXING FULL CONTACT »

Rapporteur : Monsieur BONILLA

VU la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Association « **Boxing Full Contact** » pour un montant de 3.000 euros, afin de l'aider à organiser diverses manifestations.

Cette subvention sera prélevée sur le budget de la ville (chapitre 67, fonction 415, article 6745).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association **BOXING FULL CONTACT** d'un montant de 3.000 euros,
- **DONNE** délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Sous-Préfet de Muret et au Comptable Public, l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CAPACITE DE TRAITEMENT DE LA STEP D'ESTANTENS (DE 600 A 900 EQ/HAB) - LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DELEGATION AU MAIRE POUR SIGNER LE MARCHE A INTERVENIR ET DEPOSER LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES INSTANCES SUSCEPTIBLES DE FINANCER CE PROJET

Rapporteur : Monsieur DELAHAYE

En séance du 10 Octobre 2012, le Conseil Municipal approuvait le Projet d'Extension de la capacité de traitement des eaux usées de la STEP d'Estantens de 600 à 900 Eq/habitants, afin de faire face aux charges à traiter, jusqu'à l'horizon 2025.

Au terme de la consultation relative à la maîtrise d'œuvre, l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par le Cabinet PURE ENVIRONNEMENT - Ingénierie Analyses - 3 bis rue Lucien Servanty à 31 400 TOULOUSE d'un montant de 15.345,00 € HT ((12.220 € HT Forfait provisoire de Mission de Base + 3.125 € HT (forfait pour 2 missions complémentaires (Dossier Loi sur l'Eau + AMO prestations Essais de garantie)) était retenue et le marché correspondant signé.

Au terme de l'étude d'ingénierie, le montant de l'Avant Projet se chiffrait à 310.000 € HT.

En séance du 5 février 2013, le Conseil Municipal en prenait acte et approuvait le montant du forfait définitif du marché de Maîtrise d'œuvre passé avec le Cabinet PURE ENVIRONNEMENT qui était porté de 12.220 € HT à 16 120 € H.T (mission de base et OPC comprises), (montant de l'Avenant : 3 900 € HT).
Le montant total du marché s'élevait donc à 19.245 € HT soit 23.017,02 € TTC.

Sur la base de cet Avant-Projet, une consultation en vue de la passation du marché travaux, devant aboutir au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, vient d'être lancée.

Afin de pouvoir donner l'ordre de service en exécution de cette opération dans les meilleurs délais,

il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre en considération le lancement de la consultation travaux qui devrait aboutir dans les meilleurs délais,
- et donc afin de ne pas en retarder la réalisation, de bien vouloir habiliter le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à l'effet de signer le marché à intervenir en prenant la décision municipale dont la présente Assemblée sera informée lors d'une prochaine séance de travail.

Cette habilitation est également sollicitée pour signer les éventuels avenants modificatifs tant techniques que financiers liés à l'évolution du projet et ce dans le cadre du respect de l'enveloppe financière affectée à cette opération.

L'exposé de son Rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve le lancement de la consultation travaux,
- Habilité le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à l'effet de signer le marché et les éventuels avenants tant techniques que financiers liés à l'évolution du projet, mais dans le respect de l'enveloppe financière affectée à cette opération,
- Habilité le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à l'effet de déposer le dossier de demande de Subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour- Garonne, du Conseil Général de Haute Garonne et éventuellement de toute instance susceptible de financer ce Projet,
- Rappelle que les crédits nécessaires à ces investissements ont été inscrits au Budget Assainissement Autonome de l'exercice en cours, sur l'imputation Chapitre 23 Article 2315,
- Autorise le Maire, ou à défaut l'Adjoint Délégué, à effectuer toutes démarches administratives ou autres nécessaires à l'exécution pleine et entière de la présente décision.

Monsieur BAZIARD : C'est une bonne nouvelle ! Le seul point, c'est que j'ai été interpellé concernant les travaux, l'extension qui va être faite. Avez-vous prévu du nouveau matériel qui prévient les nuisances olfactives ou sonores, ce qui léverait quelques inquiétudes. Pouvez-vous me rassurer ? Effectivement sur cette extension et l'amélioration, l'ensemble de ce quartier s'est réuni et est inquiet.

Monsieur DELAHAYE : C'était le sens de mes propos tout à l'heure. Il y a plusieurs avantages, notamment par rapport au voisinage. Aujourd'hui, cette station a une configuration technique qui a plus de 30 ans. Il n'y a rien de comparable à ce qui va être mis en œuvre. Les gens ne seront plus incommodés lorsqu'il y aura des dépotages sur cette zone là. Tous ces paramètres de confort au voisinage ont été pris en compte. De toute manière, toute station d'épuration se construit par rapport à ces paramètres. Il n'y a aucune inquiétude à avoir par rapport aux éventuelles nuisances de cet équipement dans le quartier.

Monsieur le Maire : Pour rassurer les estantinois, l'augmentation de la capacité de traitement de 300 habitants ne veut pas dire qu'il va y avoir 300 habitants de plus à Estantens. Vous savez que le SCOT reste le SCOT. Le Schéma de Cohérence Territoriale ne permettra pas à l'adjointe au Maire de Muret de signer plus d'une quarantaine de permis de construire. S'il y a des communes où nous ne connaissons pas l'achèvement de leur évolution, en tout cas pour le quartier d'Estantens, nous connaissons les limites de ce quartier, qui sont fixées par le SCOT de la grande agglomération toulousaine. C'est vrai qu'il sera révisé dans quelques temps, mais je pense que les éléments de révision n'impacteront pas Estantens. Il n'y aura pas beaucoup d'habitants supplémentaires qui arriveront sur le quartier d'Estantens.

Monsieur GAUDIN : Simplement, je voulais donner un petit coup de chapeau à notre délégataire de service, la Société Véolia Eau, concernant une canalisation maîtresse. C'est le réservoir général de la ville qui s'est déboîté suite à un mouvement de terrain le jeudi 21 mars. J'ai les documents précis, et je pense que ce sont ces gens qui ont évité cet incident majeur et qui ont évité à une partie de Muret d'être sans eau avec la Ville d'Éaunes en totalité. J'ai eu ces renseignements, j'ai eu les documents s'ils sont exacts ; c'est un coup de chapeau à Véolia qu'il faut donner.

Monsieur DELAHAYE : Je précise effectivement qu'il y a eu un gros souci sur la canalisation au château d'eau de Bétance. Les équipes du prestataire sont intervenues et elles ont réparé dans des conditions très compliquées, parce que c'est un chemin qui monte tout droit vers le réservoir de Bétance et sur une largeur de chaussée de voie très réduite. Cela fait partie de leurs missions et ils ont réalisé les travaux qui étaient nécessaires au maintien du service public.

Monsieur le Maire : Vous défendez les intérêts des muretais ? Vous le dites d'une certaine manière qui aurait pu coûter... mais non, Monsieur GAUDIN, vous devriez être déçu de ne pas avoir voté avec nous il y a quelques semaines. Nous savions le vrai point du professionnalisme de notre prestataire et pas délégataire. C'est pour cela que nous l'avons pris, il était moins cher et performant. Tant mieux pour les muretais. Cela ne fait que de répondre aux inquiétudes de certains, qui peut être avaient eu « un doigt léger » lorsque l'on est passé au vote et qui n'avait pas voté dans le même sens du Conseil Municipal, la majorité du Conseil Municipal de l'époque ! J'espère que là ils sont rassurés par le fait que la Ville de Muret, même en ayant la reprise de la gestion de l'eau, a eu un système en cascade de décisions qui a répondu à un service public qui est celui que nous souhaitons, c'est-à-dire de faire face lorsqu'il y a un souci d'ordre général. Ce problème a été réglé et comme toute entreprise, ils ont répondu au cahier des charges que nous avons défini, même s'il faut les féliciter de la qualité de leur intervention.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE DE LA VILLE AU DISPOSITIF ECO-CHEQUE LOGEMENT DE LA REGION MIDI-PYRENEES - APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE AIDE

Rapporteur : Monsieur DELAHAYE

EXPOSE :

Par délibération n° 2011/127 en date du 12 juillet 2011, le Conseil Municipal de Muret a approuvé l'instauration d'une aide financière complémentaire de la Ville au dispositif Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées. L'octroi de l'aide de la Ville est conditionné à l'obtention préalable par le demandeur de l'Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées moyennant justificatif (copie du courrier de la Région valant notification de l'Eco Chèque Logement).

A ce titre, la Ville de Muret a été saisie de la demande d'aide financière complémentaire suivante :

Demandeur	Adresse des travaux	Date du courrier de la Région Midi Pyrénées de notification de l'Eco Chèque Logement au demandeur	Montant de l'Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées octroyé au demandeur	Montant de l'aide financière complémentaire de la Ville demandée
Mr Mme LAFFITTE Jean Raymond	1, rue Richard Wagner	29/11/2012	1.500 €	500 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le versement à Monsieur et Madame LAFFITTE Jean Raymond de l'aide financière complémentaire à l'Eco Chèque Logement d'un montant de 500 euros,

HABILITE le Maire ou, à défaut, son adjoint délégué, pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Un affichage en Mairie pendant 1 mois
- Une inscription au registre des délibérations du Conseil Municipal

DIT que la présente délibération sera transmise au Sous - Préfet pour être rendue exécutoire.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE DE LA VILLE AU DISPOSITIF ECO-CHEQUE LOGEMENT DE LA REGION MIDI-PYRENEES - APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE AIDE

Rapporteur : Monsieur DELAHAYE

EXPOSE :

Par délibération n° 2011/127 en date du 12 juillet 2011, le Conseil Municipal de Muret a approuvé l'instauration d'une aide financière complémentaire de la Ville au dispositif Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées. L'octroi de l'aide de la Ville est conditionné à l'obtention préalable par le demandeur de l'Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées moyennant justificatif (copie du courrier de la Région valant notification de l'Eco Chèque Logement).

A ce titre, la Ville de Muret a été saisie de la demande d'aide financière complémentaire suivante :

Demandeur	Adresse des travaux	Date du courrier de la Région Midi Pyrénées de notification de l'Eco Chèque Logement au demandeur	Montant de l'Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées octroyé au demandeur	Montant de l'aide financière complémentaire de la Ville demandée
Mme LEMAIRE Andrée	6, rue Espagno	12/04/2012	1.500 €	500 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le versement à Madame LEMAIRE Andrée de l'aide financière complémentaire à l'Eco Chèque Logement d'un montant de 500 euros,

HABILITE le Maire ou, à défaut, son adjoint délégué, pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Un affichage en Mairie pendant 1 mois
- Une inscription au registre des délibérations du Conseil Municipal

DIT que la présente délibération sera transmise au Sous-Préfet pour être rendue exécutoire.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE DE LA VILLE AU DISPOSITIF ECO-CHEQUE LOGEMENT DE LA REGION MIDI-PYRENEES - APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE AIDE

Rapporteur : Monsieur DELAHAYE

EXPOSE :

Par délibération n° 2011/127 en date du 12 juillet 2011, le Conseil Municipal de Muret a approuvé l'instauration d'une aide financière complémentaire de la Ville au dispositif Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées. L'octroi de l'aide de la Ville est conditionné à l'obtention préalable par le demandeur de l'Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées moyennant justificatif (copie du courrier de la Région valant notification de l'Eco Chèque Logement).

A ce titre, la Ville de Muret a été saisie de la demande d'aide financière complémentaire suivante :

Demandeur	Adresse des travaux	Date du courrier de la Région Midi Pyrénées de notification de l'Eco Chèque Logement au demandeur	Montant de l'Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées octroyé au demandeur	Montant de l'aide financière complémentaire de la Ville demandée
Mme SAGGIORO Faustine 118, rue du Languedoc	118, rue de Languedoc 31600 Ox/Muret	2/11/2012	1.500 €	500 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le versement à Madame SAGGIORO Faustine de l'aide financière complémentaire à l'Eco Chèque Logement d'un montant de 500 euros,

HABILITE le Maire ou, à défaut, son adjoint délégué, pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Un affichage en Mairie pendant 1 mois
- Une inscription au registre des délibérations du Conseil Municipal

DIT que la présente délibération sera transmise au Sous-Préfet pour être rendue exécutoire.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE DE LA VILLE AU DISPOSITIF ECO-CHEQUE LOGEMENT DE LA REGION MIDI-PYRENEES - APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE AIDE

Rapporteur : Monsieur DELAHAYE

EXPOSE :

Par délibération n° 2011/127 en date du 12 juillet 2011, le Conseil Municipal de Muret a approuvé l'instauration d'une aide financière complémentaire de la Ville au dispositif Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées. L'octroi de l'aide de la Ville est conditionné à l'obtention préalable par le demandeur de l'Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées moyennant justificatif (copie du courrier de la Région valant notification de l'Eco Chèque Logement).

A ce titre, la Ville de Muret a été saisie de la demande d'aide financière complémentaire suivante :

Demandeur	Adresse des travaux	Date du courrier de la Région Midi Pyrénées de notification de l'Eco Chèque Logement au demandeur	Montant de l'Eco Chèque Logement de la Région Midi Pyrénées octroyé au demandeur	Montant de l'aide financière complémentaire de la Ville demandée
Mr & Mme SOLANA Grégory et Laeticia	345, avenue Henri Peyrusse	24/01/2013	1.500 €	500 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le versement à Monsieur et Madame SOLANA de l'aide financière complémentaire à l'Eco Chèque Logement d'un montant de 500 euros,

HABILITE le Maire ou, à défaut, son adjoint délégué, pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Un affichage en Mairie pendant 1 mois
- Une inscription au registre des délibérations du Conseil Municipal

DIT que la présente délibération sera transmise au Sous-Préfet pour être rendue exécutoire.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « PRIX DU JEUNE ECRIVAIN »**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Prix du Jeune Ecrivain est en train de donner à Muret des lettres de noblesse dans le monde de l'écriture et qui est en train de faire de Muret une place au niveau de l'écriture. Cela participe au rayonnement de notre commune et à l'idée de la culture que nous nous faisons, à une certaine idée de la culture.

Cette écoute nouvelle qu'il y a depuis quelques années pour cette association qui lui permet aujourd'hui de montrer tout son talent, cela permet aussi à la Ville d'être mieux connue, plus appréciée. Ces nombreuses années où beaucoup d'associations ont du se battre pour exister, aujourd'hui nous devons rendre à l'association ce qui est à César, à elle, ses écritures de noblesse, et lui permettre de bien fonctionner dans l'intérêt général de l'association et de la Ville de Muret.

On vous propose de nous engager, d'avoir une convention de partenariat triennale avec l'Association du Prix du Jeune Ecrivain en 2013 et 2015, avec les engagements réciproques, avec à terme d'objectifs, de méthodologie et permettre à l'association une implication au niveau de l'animation locale.

Les nombreux muretais qui viennent gratuitement au Festival des bords de Louge au premier jour de l'été savent de quoi je parle.

Je vous propose d'autoriser au Maire de Muret à signer cette convention triennale avec l'Association du Prix du Jeune Ecrivain.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ **RAYONNEMENT DE LA VILLE ET CULTURE - ADOPTION DE NOUVEAUX TARIFS**

Rapporteur : Monsieur le Maire

C'est une proposition de tarifs pour certains produits qui seront vendus. Parmi ces produits, un ni figure pas mais on a déjà voté, dont beaucoup de muretais apprécient aujourd'hui des les avoir eu gratuit, c'est le disque bleu, nous avons joint à tous les journaux municipaux qui sont arrivés dans toutes les boîtes aux lettres des muretais, un disque bleu. Aujourd'hui, il n'y a plus de raison à Muret, on est de plus en train de repeindre la zone bleue, il n'y a plus de raison de ne pas la respecter.

Je vous propose deux produits : un livre qui a été écrit par Bernard MEYSONNET, sur le thème de la Bataille de Muret et est à vendre au tarif de 16,50 €, dans la limite des stocks disponibles ; ensuite, le catalogue de l'exposition contemporaine « La Bataille de MURET » au tarif de 5 €.

En outre, il est demandé à chacun des élèves des établissements scolaires, culturels ou socio-éducatifs participant en soirée aux spectacles vivants organisés par la Ville et dont la rencontre a fait l'objet d'un travail de médiation artistique et culturelle entre les artistes ou les compagnies associés avant ou après le spectacle, d'acquiescer une participation de 3 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après en avoir délibéré accepte ces nouveaux tarifs qui seront appliqués par les services Office de Tourisme et Spectacles Vivants, à partir du 3 Avril 2013.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT 2013 AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION « RIDEAU D'ARLEQUIN »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Association **Rideau d'Arlequin** pour un montant de 10.000 euros, pour la reconstitution de la Bataille de Muret, aux dates du 14 et 15 Septembre 2013,

Cette subvention sera prélevée sur le budget de la ville (chapitre 67, fonction 33, article 6745).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association **Rideau d'Arlequin** d'un montant de 10.000 euros,
- **DONNE** délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Sous-Préfet de Muret et au Comptable Public, l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MURET ET L'AM BASKET

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat d'un an sur laquelle seront présentés :

- La situation et les objectifs financiers à respecter par l'association afin d'assurer la pérennité des activités,
- La participation de l'association au niveau de l'animation de la vie locale et la communication,
- La valorisation et le développement de l'activité auprès des jeunes muretais,
- L'engagement de la Ville au niveau de l'entretien des installations mises à disposition et du calendrier de la mise en paiement des subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'exposé qui lui est soumis,
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'un an avec l'AM Basket, définissant notamment les engagements décrits ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2013.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MURET ET L'HAND BALL CLUB DE MURET

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat d'un an sur laquelle seront présentés :

- La situation et les objectifs financiers à respecter par l'association afin d'assurer la pérennité des activités,
- La participation de l'association au niveau de l'animation de la vie locale et la communication,
- La valorisation et le développement de l'activité auprès des jeunes muretais,
- L'engagement de la Ville au niveau de l'entretien des installations mises à disposition et du calendrier de la mise en paiement des subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'exposé qui lui est soumis,
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'un an avec l'Hand Ball Club de Muret, définissant notamment les engagements décrits ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2013.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MURET ET LE VOLLEY BALL DE MURET**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat d'un an sur laquelle seront présentés :

- La situation et les objectifs financiers à respecter par l'association afin d'assurer la pérennité des activités,
- La participation de l'association au niveau de l'animation de la vie locale et la communication,
- La valorisation et le développement de l'activité auprès des jeunes muretais,
- L'engagement de la Ville au niveau de l'entretien des installations mises à disposition et du calendrier de la mise en paiement des subventions,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'exposé qui lui est soumis,
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'un an avec le Volley Ball de Muret, définissant notamment les engagements décrits ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2013.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MURET ET LE TENNIS CLUB DE MURET**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat d'un an sur laquelle seront présentés :

- La situation et les objectifs financiers à respecter par l'association afin d'assurer la pérennité des activités,
- La participation de l'association au niveau de l'animation de la vie locale et la communication,
- La valorisation et le développement de l'activité auprès des jeunes muretais,
- L'engagement de la Ville au niveau de l'entretien des installations mises à disposition et du calendrier de la mise en paiement des subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'exposé qui lui est soumis,
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'un an avec le Tennis Club de Muret, définissant notamment les engagements décrits ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2013.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MURET ET L'AM NATATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat d'un an sur laquelle seront présentés :

- La situation et les objectifs financiers à respecter par l'association afin d'assurer la pérennité des activités,
- La participation de l'association au niveau de l'animation de la vie locale et la communication,
- La valorisation et le développement de l'activité auprès des jeunes muretais,
- L'engagement de la Ville au niveau de l'entretien des installations mises à disposition et du calendrier de la mise en paiement des subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'exposé qui lui est soumis,
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'un an avec l'AM Natation, définissant notamment les engagements décrits ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2013.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MURET ET LE RALLIEMENT**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat d'un an sur laquelle seront présentés :

- La situation et les objectifs financiers à respecter par l'association afin d'assurer la pérennité des activités,
- La participation de l'association au niveau de l'animation de la vie locale et la communication,
- La valorisation et le développement de l'activité auprès des jeunes muretais,
- L'engagement de la Ville au niveau de l'entretien des installations mises à disposition et du calendrier de la mise en paiement des subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'exposé qui lui est soumis,
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'un an avec le Ralliement, définissant notamment les engagements décrits ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2013.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MURET ET L'AM RUGBY**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat d'un an sur laquelle seront présentés :

- La situation et les objectifs financiers à respecter par l'association afin d'assurer la pérennité des activités,
- La participation de l'association au niveau de l'animation de la vie locale et la communication,
- La valorisation et le développement de l'activité auprès des jeunes muretais,
- L'engagement de la Ville au niveau de l'entretien des installations mises à dispositions et du calendrier de la mise en paiement des subventions,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'exposé qui lui est soumis,
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'un an avec l'AM Rugby, définissant notamment les engagements décrits ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2013.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MURET ET L'ASM FOOTBALL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat d'un an sur laquelle seront présentés :

- La situation et les objectifs financiers à respecter par l'association afin d'assurer la pérennité des activités,
- La participation de l'association au niveau de l'animation de la vie locale et la communication,
- La valorisation et le développement de l'activité auprès des jeunes muretais,
- L'engagement de la Ville au niveau de l'entretien des installations mises à dispositions et du calendrier de la mise en paiement des subventions,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'exposé qui lui est soumis,
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'un an avec l'ASM Football, définissant notamment les engagements décrits ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2013.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ **TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DU BARRY - LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DELEGATION AU MAIRE POUR SIGNER LES MARCHES A INTERVENIR ET DEPOSER LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES INSTANCES SUSCEPTIBLES DE FINANCER CE PROJET -AUTORISATION DE DEPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Cette délibération concerne les travaux de réhabilitation de l'école du Barry. Je disais tout à l'heure que nous avons prévu un montant de travaux au niveau du budget. Nous allons refaire intégralement l'école, la maternelle, une salle de repos et la réalisation d'un parvis devant l'école, à l'image de ce qui a été créée à l'école Mermoz.

Je vous propose d'autoriser le Maire à déposer la demande de permis de construire, d'approuver le lancement de la consultation de travaux et la mise en œuvre de ce projet. Les tous petits de l'école maternelle seront ravis de voir la fin, quelques jours après la rentrée scolaire.

Il y aura quelques perturbations au niveau de la scolarité. Ce sont des travaux qui sont conséquents, 1,5 millions. Quelques jours avant la fin de l'année scolaire, vos enfants iront à l'école sur un autre lieu, bien agréable à ce moment de l'année.

Au terme d'une consultation, en séance du 10 octobre 2012, le Conseil Municipal confiait la maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration et de réhabilitation du Groupe Scolaire du Barry, rue Jean Lestrade à Muret, dont l'extension de l'école maternelle (Mission de Base et mission O.P.C) au Groupement de maîtrise d'œuvre - **Sarl Triptyque Atelier d'Architecture mandataire** - 69 rue du Férétra - 31400 Toulouse /**Satec Ingénierie** - 185 avenue des Etats-Unis - 31200 Toulouse.

Le marché passé avec ce groupement pour un *Forfait provisoire total de rémunération : 58.310,00 € HT (mission OPC comprise) - (Tranche ferme : 41 650,00 € HT - Tranche conditionnelle : 16.660,00 € HT) correspondait* à la réalisation de deux tranches :

- 500.000 € HT (Tranche ferme)
- 200.000 € HT (Tranche conditionnelle)

L'évolution du programme aboutissait à l'acceptation par le Conseil Municipal d'une réhabilitation intégrale (dont certaines parties pourront être traitées en tranches conditionnelles) en vue de la mise à disposition de locaux mieux isolés, mieux chauffés, acoustiquement plus performants, plus économes en énergie, plus fonctionnels, pour une enveloppe financière chiffrée à 1 200 000 € H.T.

En séance du 5 février 2013, le Conseil Municipal approuvait ainsi l'Avant Projet pour ce montant et arrêtaient le forfait définitif de maîtrise d'œuvre à la somme de 95 000 € H.T.

Sur la base de cet Avant-Projet, une consultation en vue de la passation des marchés de travaux, devant aboutir au choix des offres économiquement les plus avantageuses, vient d'être lancée (10 lots).

Il convient par ailleurs d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de P.C.

Afin de pouvoir donner les ordres de service en exécution de cette opération dans les meilleurs délais, et démarrer les travaux dès le mois de Juin,

il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de Permis de Construire,
- prendre en considération le lancement de la consultation travaux qui devrait aboutir dans les meilleurs délais,
- et donc afin de ne pas en retarder la réalisation, de bien vouloir habiliter le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à l'effet de signer les marchés à intervenir en prenant la Décision Municipale dont la présente Assemblée sera informée lors d'une prochaine séance de travail.

Cette habilitation est également sollicitée pour signer les éventuels avenants modificatifs tant techniques que financiers liés à l'évolution du projet et ce dans le cadre du respect de l'enveloppe financière affectée à cette opération.

L'exposé de son Rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de Permis de Construire,
- Approuve le lancement de la consultation travaux,
- Habilité le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à l'effet de signer le marché et les éventuels avenants tant techniques que financiers liés à l'évolution du projet, dans le respect de l'enveloppe financière affectée à cette opération,
- Habilité le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à l'effet de déposer le Dossier de Demande de Subvention auprès du Conseil Général de Haute Garonne et éventuellement de toute instance susceptible de financer ce Projet,
- Rappelle que les crédits nécessaires à ces investissements ont été inscrits au Budget Principal de la Ville, sur l'imputation Chapitre 23 Article 2313, le complément éventuel au BP 2014,
- Autorise le Maire, ou à défaut l'Adjoint Délégué, à effectuer toutes démarches administratives nécessaires.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ ENVIRONNEMENT - ETUDE DU BASSIN VERSANT DE LA SAUDRUNE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SIVOM DE LA SAUDRUNE

Rapporteur : Madame SALVADOR

Dans le cadre de sa mission d'entretien de cours d'eau non domaniaux sur le territoire des communes de Cugnaux, Frouzins, Seysses, Roques sur Garonne, Portet sur Garonne et Villeneuve-Tolosane, le SIVOM de la Saudrune souhaite effectuer une étude sur l'ensemble du bassin versant de la Saudrune, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

Cette étude doit englober une unité hydrographique pertinente qui comprend des territoires de communes non adhérentes au SIVOM de la Saudrune parmi lesquelles figure la Ville de Muret.

L'objectif de cette étude, réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM de la Saudrune est de comprendre le fonctionnement du bassin versant de la Saudrune, de donner aux élus les moyens de choisir leur politique de gestion au regard des enjeux présents sur le bassin versant et de construire un plan de gestion à l'échelle du bassin versant de la Saudrune.

Compte tenu de l'intérêt que peuvent revêtir les résultats de cette étude pour la Ville de Muret et pour les riverains de la Saudrune, il vous est proposé la signature d'une convention entre le SIVOM de la Saudrune et les communes non adhérentes visant à fixer les missions et engagements réciproques des signataires ainsi que les conditions financières et décisionnelles de ce partenariat.

Un comité de pilotage de l'étude sera institué, comprenant un représentant de la Ville de Muret.

Le coût prévisionnel de l'étude est de 63.000 € HT. La participation financière de chaque commune est calculée en fonction du linéaire de berge et de la surface de bassin versant, ce qui représente pour la Ville de Muret un montant prévisionnel de 2.699,39 €, subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional déduites, cette participation de la Ville étant sollicitée à l'issue de l'opération.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le projet de convention joint à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire ou, à défaut, son adjoint délégué, à signer la convention et tout autre document permettant la réalisation de cette étude.

Monsieur le Maire : Qui est contre le versement de cette participation pour réaliser cette étude ? Qui s'abstient ? Unanimité ?

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MURET ET L'UNION LAÏQUE

Rapporteur : Madame GERMA

Le partenariat avec l'association Union Laïque a toujours été actif et permanent. Ce partenariat a pris une autre dynamique avec la mise en place des espaces Agoras municipaux. L'association a notamment pris en charge des activités liées au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.).

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville prévoit de verser à l'Association, une subvention annuelle de 26.000 €.

Le montant de la subvention versée par la Ville étant supérieur à 23.000 €, il est nécessaire de signer une convention de partenariat avec l'Association.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat, le versement de la subvention municipale de 26.000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

L'exposé de son rapporteur entendu, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve la convention de partenariat entre la Ville et l'Union Laïque,
- Approuve le montant de 26.000 € à verser en subvention à l'Union Laïque,
- Autorise Monsieur le Maire ou à défaut, son délégué, à l'effet de signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur CUCCHI : Excusez moi, mais simplement un détail : est-t-il judicieux que la Présidente signe une subvention versée par la Ville ? La Présidente de l'Association va signer.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de problème, la Présidente de l'Association ne participera pas au vote. mais elle pourra signer la convention.

***Les présentes dispositions sont adoptées par 32 voix,
Madame BONNOT ne prenant pas part au vote.***

**▪ JARDINS FAMILIAUX - REGLEMENT, CHARTE ET
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

Rapporteur : Madame GERMA

Par délibération n°2011/199 du 24 Novembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé les modalités de fonctionnement des jardins familiaux réalisés chemin de Robineau avec le règlement intérieur, la charte et la convention de mise à disposition.

Les jardins ont été attribués en mars 2012. Il convient à présent, après un an de fonctionnement, d'adapter et de modifier les documents règlement intérieur, charte et convention de mise à disposition.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le nouveau règlement, la nouvelle charte et la nouvelle convention qui lui sont présentés.

L'exposé de son rapporteur entendu, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve le nouveau règlement intérieur, la nouvelle charte et la nouvelle convention de mise à disposition,
- Dit que ces documents pourront, à l'avenir, être modifiés par avenants sur décision du Maire,

- Autorise le Maire ou à défaut son adjoint délégué, Sylvie GERMA, à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ **DEMANDE D'APPLICATION DU REGIME FORESTIER POUR LE BOIS DE BRIOUCES**

Rapporteur : Monsieur DELAHAYE

On vous propose d'appliquer le régime forestier pour le bois de Briouces

Ce bois accueille beaucoup de public, mais il n'y a pas de véritable gestion du bois en lui-même. Ce que l'on vous propose, c'est de confier à l'ONF, la gestion de ce bois, qui n'empêche personne d'y entrer, puisque c'est de la gestion d'abattage du bois qui est faite dans les règles de l'art. On pourra bénéficier des conseils de l'ONF concernant la replantation des essences de ce bois et améliorer par différents travaux que va faire l'ONF, la structuration de ce bois ; l'entretien aussi, parce qu'aujourd'hui, il n'y a pas de véritable entretien du bois. On a un bois qui n'est pas très riche globalement. Ce sont essentiellement les jeunes pousses à l'intérieur. Il y a quelques arbres qui sont quand même importants, mais globalement c'est un bois qui est assez jeune. Avec l'ONF, on a trouvé un accord, pour mettre en place cette gestion. On va payer 2 € par an à l'Etat, ce qui revient à moins de 50 € par an. On va bénéficier de conseil, tout ce qui sera coupe à l'intérieur. Au-delà, on a essayé de réfléchir globalement sur ce que l'on pourrait faire sur cet espace. Nous avons, bien sûr, les autres bois on y réfléchit aussi. L'avantage, c'est que cela nous permet d'avoir éventuellement, les aides spécifiques à la replantation. C'est pour cela qu'on se lance. Il faut que l'on soit avec le partenaire, comme l'ONF, pour bénéficier de ce genre de subvention.

Juste intervenir sur l'autre sujet, parce qu'il n'y a pas que les bois et la ville que l'on essaie de mettre en valeur. Vous savez tous que la Ville de Muret possède environ 200 ha de terres agricoles qui sont confiées à des agriculteurs. Nous avons engagé une réflexion avec les services de la Ville pour déterminer les orientations et objectifs qu'on va donner à ces terrains, quel type de culture, comment ils sont exploités ? Sur les Bonnets, il y a facilement 90 ha, il y en a un peu partout sur le territoire municipal. Ce sont des propriétés municipales. Aujourd'hui, nous passons par la SAFER qui ne fixe pas vraiment d'objectifs de qualité dans les conventions qu'elle signe pour nous avec ces agriculteurs. On travaille à cette valorisation et on espère que l'on pourra vous présenter quelque chose de concret.

Le rapporteur rappelle aux membres de l'assemblée que :

Les parcelles communales principalement boisées du secteur de Briouces constituent une unité foncière d'environ 21 hectares (parcelles cadastrées BK 2 ; BK 1 ; BO 1 ; BO 2).

Le bois de Briouces ne relève pas à ce jour du **régime du forestier**.

Le régime forestier vise essentiellement :

- à planifier et encadrer la gestion de la forêt par le biais d'étude dite « aménagement forestier ». Ce document fixe les objectifs et prévoit les coupes et travaux sur 15-20 ans,
- à organiser la vente des produits,
- à assurer une surveillance de la propriété forestière,
- à mettre en place un accueil du public,

- à respecter l'équilibre de la faune et la flore.

L'Office National des Forêts est le gestionnaire unique, qui assure la mise en œuvre du Régime forestier aux côtés de la Municipalité. Il n'est pas pour autant décisionnaire. Le Conseil Municipal décide des orientations stratégiques dans le cadre de l'aménagement : programme des coupes, destination et mode de vente des bois, programme de travaux, choix des prestataires pour les travaux.

Le financement du Régime forestier est assuré :

- à hauteur de 85 % par le "versement compensateur" de l'Etat, versé à l'ONF,
- à hauteur de 15 % par des "frais de garderie" payés par les communes sur la base des recettes potentielles tirées de leur forêt et,
- d'une redevance de **2 euros/hectares/an de forêts** aménagée
- relevant du régime forestier.

La part pour la Ville de l'application du régime forestier sur le bois de Brioude reviendrait donc à environ 42 euros/an, plus le reversement des recettes qui seraient réalisées sur la forêt.

Ainsi, l'application du régime forestier sur le bois de Brioude, permettrait à la Ville de disposer d'un plan de gestion permettant d'aménager le site en fonction de ses objectifs et de ses moyens.

Considérant, l'intérêt pour la Ville de demander l'application du régime forestier pour le bois de Brioude,

Après avoir pris connaissance du projet,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ARTICLE 1 :

Demande l'application du régime forestier sur les parcelles essentiellement boisées du bois de Brioude :

- Parcelle cadastrée : BK 1 superficie : 37.867 m²
- Parcelle cadastrée : BK 2 superficie : 57.388 m²
- Parcelle cadastrée : BO 1 superficie : 40.893 m²
- Parcelle cadastrée : BO 2 superficie : 71.256 m²

ARTICLE 2 :

Habilite le Maire ou à défaut à l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

ARTICLE 3 :

Dit que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Un affichage en mairie pendant une durée d'1 mois
- Une inscription au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 4 :

Dit que la présente délibération sera transmise au Sous-Préfet pour être rendue exécutoire.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ PROGRAMME 2013 D'ECLAIRAGE PUBLIC - APPROBATION DE LA PROCEDURE D'ENGAGEMENT DES DEPENSES AUPRES DU S.D.E.H.G.

Rapporteur : Monsieur PELISSIE

Il est rappelé à l'assemblée que la Ville de MURET a délégué sa compétence sur l'Eclairage Public au Syndicat Départemental d'Electrification de la Haute-Garonne.

Afin d'alléger les procédures et raccourcir les délais de réalisation des travaux, il lui est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager directement les travaux auprès du S.D.E.H.G.

Cet engagement se ferait par le biais d'une décision municipale, pour chaque opération.

Ces décisions seront prises dans la limite des dépenses de fonctionnement qui ont été inscrites au budget 2013 et après analyse des devis établis par le S.D.E.H.G.

L'exposé de son Rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le montant de la participation aux travaux d'Eclairage Public inscrit en dépenses de fonctionnement sur le Budget Primitif 2013 (Imputation : Chapitre 65 - Article 6558 - fonction 814),
- Autorise Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint Délégué aux Travaux, à engager les dépenses de travaux d'Eclairage Public dans la limite des crédits votés lors du Budget 2013,
- Les habilite à effectuer toutes démarches, tant matérielles qu'administratives liées à l'exécution de la présente décision.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je pense qu'il faut saluer le travail de nos services qui évoluent dans un monde compliqué. Quelquefois nos administrés, qui ont un candélabre qui ne fonctionne pas, s'imaginent que dans les minutes qui suivent leur coup de fil, un employé municipal va pouvoir changer l'ampoule. C'est beaucoup plus complexe que ça, puisque nous n'avons pas la compétence de l'entretien et de l'installation des candélabres. Nous devons faire des demandes d'intervention au Syndicat d'Electricité, qui délègue un technicien, pour faire les interventions. C'est compliqué et quelquefois ils se font gronder par certains administrés qui ne connaissent pas la complexité du dispositif. Je les remercie pour tout ce qu'ils font.

▪ **ACQUISITION DES PARCELLES HZ 146 ET HZ 10P DE L'ETAT POUR LA CONSTRUCTION DU FUTUR CIMETIERE**

Rapporteur : Madame SERE

La Ville de Muret a contacté les services de l'Etat, propriétaires des parcelles cadastrées section HZ n° 146 (d'une superficie de 1 536 m²) et d'une partie de la parcelle HZ n° 10p (pour une superficie d'environ 40 m²), afin de réaliser le futur cimetière.

La parcelle cadastrée section HZ n° 146 a été proposée à un prix de 30 000 € (selon DIA en date du 27/11/2012). La partie de parcelle HZ n° 10p serait cédée à titre gratuit au vu de la contenance minimale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles susvisées, pour une totale d'environ 1 576 m², aux conditions ci-dessus évoquées, soit 30 000 €.

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Considérant la nécessité d'acquérir auprès des services de l'Etat les parcelles HZ n° 146 et HZ n° 10p, pour la création du futur cimetière,
- Vu l'accord trouvé avec les services de l'Etat, pour une superficie d'environ 40 m², à prélever sur la parcelle cadastrée section HZ n°10, et pour une superficie de 1 536 m² (totalité de la parcelle HZ146),
- Décide l'acquisition desdites parcelles, situées avenue Saint-Germier, au profit de la Ville, au prix proposé de 30 000 € par le Service des Domaines en date du 27/11/2012,
- Précise que les crédits ont été inscrits au budget en cours,
- Donne délégation au Maire ou à défaut son adjoint délégué, à l'effet de signer l'acte notarié ou l'acte administratif, ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

■ ANNULATION DE LA DCM N°2012/206 DU 28 NOVEMBRE 2012 - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ER N°77 SITUEE 19, RUE PIERRE II D'ARAGON AUPRES DES SERVICES DE LA POSTE

Rapporteur : Madame SERE

Par délibération en date du 28 Novembre n° 2012/206, le Conseil Municipal avait entériné l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section ER n° 77 située 19, rue Pierre II d'Aragon, appartenant aux services de la Poste, pour l'euro symbolique, dans le cadre des travaux de réfection de la voirie et des réseaux de la rue Pierre d'Aragon.

Cette partie de parcelle devait être acquise afin de réaliser l'implantation d'une boîte aux lettres pour les automobilistes.

Les services de la Poste ayant signifié à la Ville leur désir de revenir sur la promesse de cession à l'euro symbolique et souhaitant conserver leur foncier, il a été trouvé un accord afin que les travaux réalisés par la Ville soient remboursés à cette dernière, soit un montant de 11.264,62 € TTC.

Il y a donc lieu d'annuler la précédente délibération en date du 28 Novembre 2012.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce principe de remboursement des travaux effectués pour le compte de la Poste.

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Considérant la nouvelle demande des services de la Poste, à savoir de ne plus céder le foncier mais de régler le montant des travaux effectués par la Ville au titre des travaux de réfection de la voirie et des réseaux de la rue Pierre d'Aragon,
- Vu le nouvel accord trouvé avec la Poste pour le remboursement de travaux à hauteur de 11.264,62 € réalisés pour l'implantation d'une boîte aux lettres pour les automobilistes,
- Décide d'annuler la précédente délibération n° 2012/206 en date du 28 Novembre 2012, relative à l'acquisition par la Ville d'une partie de la parcelle cadastrée section ER n° 77 située 19, rue Pierre II d'Aragon, appartenant aux services de la Poste, pour l'euro symbolique,
- Décide d'accepter le remboursement des frais engagés par la Ville,
- Donne délégation au Maire ou à défaut à l'Adjoint délégué, à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15